



Rentrée scolaire 2015

dans l'académie de Poitiers



CONTACTS PRESSE

Service communication - rectorat de l'académie de Poitiers

Yolande De Souza

05 16 52 63 52 / 06 61 57 68 64

Romain Mudrak

05 16 52 67 74 / 06 17 06 94 62

communication@ac-poitiers.fr

SOMMAIRE

EDITO	p 3
LES CHIFFRES CLES DE LA RENTREE	p 4
DES MOYENS NOUVEAUX POUR MIEUX COMBATTRE LES INEGALITES SOCIALES ET SCOLAIRES.....	p 5
I. Contexte national.....	p 6
II. Dans l'académie	p 7
REDUIRE LES INEGALITES POUR INSCRIRE CHAQUE ELEVE DANS UN PARCOURS DE REUSSITE.....	p 8
I. Priorité au primaire : l'acquisition du socle commun renforcée	p 9
o L'école maternelle conçue comme un cycle unique et fondamental	
o La maîtrise de la langue et des compétences en mathématiques: un chantier prioritaire tout au long de la scolarité	
o Vers l'élaboration des programmes du nouveau cycle 3	p 10
o Les rythmes éducatifs : offrir aux élèves un parcours cohérent et de qualité	
II. Des parcours éducatifs pour favoriser la complémentarité des apprentissages	p 12
o Le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) : un levier d'émancipation et d'intégration sociale	
o Le Parcours avenir pour une découverte du monde économique, social et professionnel...	p 14
III. Garantir la continuité de parcours et l'insertion professionnelle pour les élèves en situation de handicap	p 15
o Favoriser l'évaluation des besoins et la mise en œuvre des « projets personnalisés de scolarisation (PPS) »	
o Offrir des parcours de formation plus inclusifs	
o Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap	
o Renforcer la professionnalisation des différents intervenants	
IV. La nouvelle éducation prioritaire	p 16
o Des moyens supplémentaires pour chaque réseau à la rentrée	p 17
o Un travail en équipe renforcé	
o L'engagement des équipes mieux valorisé	
V. Vers la réforme du collège 2016	p 18
VI. Favoriser l'insertion professionnelle et sociale des jeunes	p 19
o Valoriser la voie professionnelle	
o Développer l'apprentissage dans les lycées.....	p 20
o Créer une égalité des chances pour l'accès à l'enseignement supérieur pour toutes les filières	p 21
VII. Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire	p 23
o De nouvelles solutions individualisées pour prévenir et lutter contre le décrochage scolaire	
o Le droit au retour en formation initiale (Darfi).....	p 24
o Ouverture du Micro lycée du Haut Val de Sèvre à Saint-Maixent l'Ecole (79).....	p 25

○ Une semaine de la persévérance scolaire	p 25
DEVELOPPER LA CITOYENNETE ET RENFORCER LA TRANSMISSION DES VALEURS DE LA REPUBLIQUE	p 26
I. Le parcours citoyen	p 27
II. Le suivi de la grande mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République	p 28
III. La prévention et la lutte contre les discriminations à l'Ecole	p 29
○ Agir contre le harcèlement à l'Ecole	
○ Lutter contre l'homophobie	p 30
○ Promouvoir l'égalité filles-garçons en matière d'orientation, d'affectation et d'insertion professionnelle	
○ Lutter contre les discriminations sexistes et les violences faites aux femmes	p 31
IV. Eduquer à la santé	p 32
○ Une politique éducative de santé ambitieuse dans l'académie	
○ Les axes de travail pour 2015-2016	
V. Eduquer à l'environnement et au développement	p 34
○ Le plan académique	
○ L'académie en route pour « Paris Climat 2015 – Cop 21 »	
FORMER ET ACCOMPAGNER LES EQUIPES EDUCATIVES ET ENSEIGNANTES POUR LA REUSSITE DES ELEVES	p 35
I. Des enseignants stagiaires mieux formés	p 36
II. Une politique globale de formation dans l'académie	p 37
○ Les réseaux Eclaire : un levier pour développer une culture partagée des équipes pédagogiques et éducatives	
III. Le numérique pour renouveler les pratiques pédagogiques et mieux accompagner les élèves	p 38
○ Le plan numérique académique	
○ Former à l'enseignement « au numérique et par le numérique »	p 39
ANNEXE 1 : COMPOSITION DES RESEAUX D'EDUCATION PRIORITAIRE	p 40
ANNEXE 2 : TOUS LES CHIFFRES DE LA RENTREE 2015	p 42
I. Le budget 2015-2016 : 1 378 601 038 €	
II. les effectifs élèves	p 43
○ 1er degré : 162 170 élèves attendus dont 89,2% dans le secteur public	
○ 2d degré : 134 840 élèves attendus dont 84,8 % dans le secteur public	p 46
III. Les emplois et les moyens	p 49
ANNEXE 3 : LE NOUVEAU CALENDRIER SCOLAIRE	p 50

ÉDITO



Cette troisième année de refondation de l'Ecole de la République ouvre une étape déterminante. L'application des nouveaux programmes de maternelle et la généralisation des projets éducatifs territoriaux sont des preuves sensibles de la priorité donnée au premier degré.

Dans le second degré, cette année 2015-2016 va nous donner

l'opportunité de modifier simultanément l'organisation pédagogique du collège et les contenus d'enseignement à travers la

validation des nouveaux programmes de français, d'histoire et de mathématiques. Ces évolutions majeures apparaîtront à la rentrée 2016.

Mais il faut s'y préparer ! Les équipes seront formées. D'ores et déjà, plusieurs établissements innovants de l'académie ont décidé

d'expérimenter certains axes de la réforme. Ils feront partie des collèges préfigureurs qui seront observés attentivement.

Notre académie est caractérisée par sa dimension rurale et par un faible accès des bacheliers à l'enseignement supérieur. Dans ce contexte, **construire un véritable parcours aussi fluide que possible pour les élèves, de la maternelle au supérieur**, est bien la vocation des 37 réseaux Eclaire, qui ont vu le jour, il y a presque deux ans, uniquement dans l'académie de Poitiers. Et ça marche ! Les équipes éducatives ont saisi cette initiative pour s'atteler à résoudre des difficultés inhérentes à leur territoire et à développer de nombreuses relations écoles-collèges et collèges-lycées. Ce qui leur donnera, d'ailleurs, un temps d'avance sur l'application de la réforme du collège qui vise aussi à faciliter les transitions inter-degrés des élèves.

Cette année aussi, **le combat contre les inégalités sociales et territoriales passera par la refondation totale de l'éducation prioritaire**. 10 nouveaux réseaux « REP » et 4 « REP+ » se déploieront. On ne reviendra pas sur le cadre. Tout l'enjeu sera dans les mois à venir de faire vivre ces réseaux à travers des projets pour une meilleure réussite des élèves.

Les équipes de ces réseaux pourront compter sur des moyens supplémentaires conséquents. Je rappelle que le budget de l'Education nationale est le premier budget de l'Etat. Il augmente sans discontinuer depuis trois ans. Ces moyens alloués à la refondation de l'école nous imposent plus que jamais de réussir le défi qui nous est lancé.

Vous le savez, dans les territoires difficiles, comme ailleurs, une grande mobilisation pour les valeurs de la République a démarré après les événements dramatiques de janvier dernier. Ce mouvement continue dans l'académie. Plusieurs dizaines de personnes se sont spontanément présentées pour intégrer la réserve citoyenne de l'Education nationale et tous les enseignants vont être formés cette année pour faire vivre la laïcité comme un vecteur d'union.

L'Ecole doit être un lieu d'apprentissage mais aussi de socialisation, de contact, de découverte de l'autre et du monde. C'est l'Ecole que nous voulons.

Jacques Moret,

Recteur de l'académie de Poitiers,

Chancelier des universités de Poitou-Charentes

LES CHIFFRES CLES DE LA RENTREE 2015

LES ÉLÈVES

**311 450** JEUNES EN FORMATION
DANS L'ACADÉMIE DE POITIERS

Prévisions rentrée 2015 / public, privé sous contrat, centres de formation d'apprentis, post bac.

144 640élèves attendus dans le 1^{er} degré dans le secteur public**114 320**élèves attendus dans le 2^d degré dans le secteur public

dont 69 190 collégiens

dont 32 520 lycéens

dont 11 930 lycéens professionnels

7 163 ÉLÈVES EN SITUATION
DE HANDICAP

(Rentrée 2014 / public, privé sous contrat et hors Cned)

dont 4 705 élèves scolarisés en classe ordinaire



LES PERSONNELS

Dans l'enseignement public et privé sous contrat au 31 janvier 2014.

28 650AGENTS EN ACTIVITÉ
DANS L'ACADÉMIE DE POITIERSDONT
22 385
ENSEIGNANTS**1^{ER} DEGRÉ** 9 075 ENSEIGNANTS**8 103**
PUBLIC**972**
PRIVÉ
SOUS
CONTRAT**2^D DEGRÉ** 11 678 ENSEIGNANTS**9 909**
PUBLIC**1 769**
PRIVÉ
SOUS CONTRAT**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR** 1 632 ENSEIGNANTS**1 632**
PUBLIC**570**FONCTIONNAIRES STAGIAIRES
À LA RENTÉE 2015DONT **208**
DANS LE 1^{ER} DEGRÉ
ET **362**
DANS LE 2^D DEGRÉ

LE BUDGET

pour l'année 2015-2016.

1 378 601 038 €SOMME INVESTIE PAR L'ÉTAT POUR L'ÉDUCATION
NATIONALE PUBLIQUE DANS L'ACADÉMIE**475 M€**Budget académique
pour les écoles publiques**3 307 €**Investissement moyen de l'état
par écolier en Poitou-Charentes**772 M€**Budget académique
pour les collèges, les lycées
d'enseignement général et technologique
et les lycées professionnels publics**4 018 €**Investissement moyen de l'état
par collégien en Poitou-Charentes**5 580 €**Investissement moyen de l'état
par lycéen en Poitou-Charentes**7 374 €**Investissement moyen de l'état
par lycéen professionnel
en Poitou-Charentes

LES ÉTABLISSEMENTS

Chiffres à la rentrée 2014.

1 996 ÉTABLISSEMENTS
DANS L'ACADÉMIE DE POITIERS

SECTEUR PUBLIC

1 559 ÉCOLES, 160 COLLÈGES, 4 EREA, 75 LYCÉES42 lycées d'enseignement général et technologique
et 33 lycées professionnels**2 UNIVERSITÉS** Poitiers et La Rochelle**1 ÉCOLE D'INGÉNIEUR NON UNIVERSITAIRE**

SECTEUR PRIVÉ SOUS CONTRAT

133 ÉCOLES, 43 COLLÈGES, 17 LYCÉES15 lycées d'enseignement général et technologique
et 2 lycées professionnels**2 ÉCOLES D'INGÉNIEURS NON UNIVERSITAIRES****1** CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS
(CFA) ACADÉMIQUE**43 UNITÉS DE FORMATION DES APPRENTIS**

LES RÉSULTATS AUX EXAMENS

Session juin 2015 provisoire (hors séries agricoles).

DNB
85,5 %TAUX DE RÉUSSITE
DANS L'ACADÉMIE DE POITIERS**BACCALAURÉAT** TAUX DE RÉUSSITE GLOBAL
89,2 % TOUTES SÉRIES CONFONDUES
DANS L'ACADÉMIE DE POITIERS



DES MOYENS NOUVEAUX POUR MIEUX COMBATTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET SCOLAIRES



I. Contexte national

La rentrée scolaire 2015 poursuivra la mise en place de la Refondation de l'École

⇒ Dans le 1^{er} degré, les postes d'enseignants seront consacrés aux priorités suivantes :

- la scolarisation des enfants de moins de 3 ans ;
- le dispositif « plus de maîtres que de classes » ;
- l'éducation prioritaire ;
- le renforcement du remplacement ;
- les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) ;
- l'accompagnement des besoins démographiques et le rééquilibrage territorial.

⇒ Dans le 2^d degré les moyens seront consacrés en priorité à

- l'éducation prioritaire ;
- la mise en œuvre des nouveaux parcours (parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours avenir) ;
- l'accompagnement des besoins démographiques et le rééquilibrage territorial

⇒ **9 421** postes créés au niveau national dont

- **2 511** enseignants dans le 1^{er} degré public ;
- **2 555** enseignants dans le 2^d degré public ;
- **668** enseignants dans l'enseignement privé
- **3 137** postes seront consacrés à la formation initiale des enseignants
- **350** postes d'accompagnants pour les élèves en situation de handicap (AESH)
- **200** postes de personnels non enseignants pour renforcer les effectifs de personnels de santé/sociaux et de personnels administratifs

Des moyens renforcés pour l'éducation prioritaire

La réforme de l'éducation prioritaire entre pleinement en vigueur à la rentrée 2015.

Les moyens seront renforcés pour conforter la réforme, notamment sur le plan indemnitaire :

- **Un nouveau système d'allocation des moyens prenant davantage en compte les critères sociaux et territoriaux**
- **Une hausse des indemnités de tous les enseignants en éducation prioritaire**

La réforme prévoit, à partir de la rentrée scolaire 2015, la mise en place d'une indemnité unique pour les 1^{er} et 2^d degrés

II. Dans l'académie de Poitiers

62 emplois d'enseignement dans les écoles et les établissements scolaires sont créés à la rentrée 2015:

- 4 emplois pour le premier degré,
- 58 emplois pour le second degré.

Ces moyens d'enseignement seront également complétés par la création de

- 10 postes de CPE,
- 9 postes d'accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)
- 8 postes pour la formation initiale des enseignants (3 dans le 1^{er} degré et 5 dans le 2^d degré).

⇒ Dans le 1er degré, la répartition de ces nouveaux moyens d'enseignement sera consacrée aux priorités suivantes :

- accompagner les évolutions démographiques ;
- maintenir une politique ambitieuse en faveur des écoles en milieu rural
- renforcer les moyens d'enseignement dans les REP et REP + ;
- poursuivre le dispositif « Plus de maîtres que de classes » ;
- poursuivre le déploiement d'unités d'enseignement en maternelle pour l'accueil des enfants autistes

⇒ Dans le second degré, des moyens d'enseignement nouveaux ciblés pour:

- l'accompagnement des évolutions démographiques:
- l'évolution de l'offre de formation
- la mise en œuvre de la réforme de l'éducation prioritaire (REP et REP+)

443,5 emplois créés dans l'académie depuis la rentrée 2012

- 150 emplois d'enseignement dans le 1er degré
- 216 emplois d'enseignement dans le second degré
- 47.5 postes d'accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)
- 15 postes de conseiller principaux d'éducation
- 4 postes d'assistant sociaux
- 1 poste d'infirmier
- 10 postes d'assistants chargés de prévention et de sécurité (APS)

REDUIRE LES INEGALITES POUR INSCRIRE
CHAQUE ELEVE DANS UN PARCOURS DE REUSSITE

I. Priorité au primaire : l'acquisition du socle commun renforcée

⇒ L'école maternelle conçue comme un cycle unique et fondamental

Pourquoi un nouveau programme ?

La mise en œuvre de ce nouveau programme doit favoriser une réflexion des équipes sur l'évaluation en maternelle, qui privilégie l'observation des élèves au cours des activités ordinaires de la classe et permet d'apprécier leurs progrès et d'en rendre compte aux familles.

Dans l'académie

- Dans toutes les écoles maternelles de l'académie, des conseils des maîtres s'attacheront prioritairement à préciser les « **repères de progrès** » pour aider les élèves et mieux intégrer les parents dans le processus d'apprentissage. Une façon aussi de faciliter **la liaison avec l'école élémentaire**.
- Les dix-huit heures de formation et d'animation des enseignants, comprendront **des temps spécifiquement consacrés à l'appropriation du programme de maternelle** et des ressources d'accompagnement.
- Des **contenus pédagogiques** relatifs au langage oral et à la découverte de l'écrit, au jeu, au graphisme, à l'exploration du vivant, des objets et de la matière, et à l'activité physique seront mis en ligne à la rentrée. Des scénarii complémentaires, fondés sur l'expérience des enseignants, viendront enrichir le site pédagogique.

⇒ La maîtrise de la langue et des compétences en mathématiques : un chantier prioritaire tout au long de la scolarité

Le principe

L'acquisition de la langue française et des compétences scientifiques de base est l'objectif **premier de l'école primaire, dont la pédagogie doit favoriser l'épanouissement de l'élève, sa motivation et sa pleine implication dans les apprentissages.**

Dans l'académie

- **Des enseignants vont être formés** pour animer des ateliers en classe visant à développer l'argumentation, le jugement et à favoriser les débats entre élèves. Ces exercices, écrits ou oraux, utilisant parfois les outils numériques, seront conformes au programme de l'enseignement moral et civique. Le but reste de stimuler l'expression orale.
- **Une évaluation du niveau des élèves en français et en mathématiques**, à des fins de diagnostic, est mise en place au début de la classe de CE2 pour permettre aux équipes pédagogiques d'identifier les difficultés et de mettre en place une réponse adaptée aux besoins de chaque enfant.
- **Le barème graduel d'évaluation de la dictée va être étendu**
Il s'agit de classer les fautes en trois catégories (accord des verbes, accord des noms, orthographe) pour ensuite identifier les points forts et les points faibles de chaque élève. Ce barème de notation « positive » permet aux enseignants d'axer leurs efforts sur les fautes les plus répandues d'un élève tout en l'encourageant.

- **Dans la Vienne et les Deux-Sèvres, des projets départementaux de lecture et d'écriture** - comme le prix « Marque ta page » à Poitiers ou l'opération « Du carnet de voyage au récit de voyage » -seront reconduits pour attiser le plaisir de lire et lutter contre l'illettrisme.
- **Le bureau du service national (BSN)** sera en mesure d'intervenir dans les ESPE de l'académie afin de présenter aux professeurs stagiaires les évaluations en lecture réalisées lors de la journée de défense et de citoyenneté
- **La « Stratégie mathématiques »** présentée en décembre dernier par la ministre de l'Education nationale énumère dix mesures pour renforcer l'attractivité de cette discipline. Plus ludique et en phase avec la recherche, cette nouvelle méthode d'enseignement redonne une place centrale à la résolution de problème. Autrement dit, au raisonnement scientifique. Les enseignants découvriront les ressources proposées par le ministère sur le portail national dédié aux mathématiques à venir.

⇒ Vers l'élaboration des programmes du nouveau cycle 3

La préparation du nouveau cycle 3, incluant CM1-CM2-6^e, constituera le travail prioritaire de l'année des conseils école-collège de toute l'académie, dans le contexte général de la réforme du collège qui prendra effet à la rentrée 2016. Dans plusieurs départements, il est prévu, l'élaboration d'un programme de travail commun entre les principaux de collège, les IEN 1^{er} degré et les conseillers pédagogiques sur des temps de concertation supplémentaires. La nécessaire collaboration des enseignants des 1^{er} et 2^d degrés se construira cette année autour de repères communs de progression des élèves.

⇒ Les rythmes éducatifs : offrir aux élèves un parcours cohérent et de qualité

L'organisation du temps périscolaire est formalisée par la rédaction d'un projet éducatif territorial au sein de chaque commune ou groupement de communes. Le gouvernement a décidé de généraliser cette procédure si les communes veulent bénéficier du fonds de soutien. Grâce à la mise à disposition d'outils à destination des élus pour les aider à la rédaction de leur PEDT et à la mobilisation locale de l'Education nationale et de ses partenaires, 93% des communes de l'académie voire plus seront couvertes en septembre. L'objectif de 100% n'est pas réalisable, car certaines communes ne possèdent qu'une école privée qui n'applique pas forcément la réforme des rythmes scolaires.

Selon les premiers éléments recueillis, l'offre périscolaire est appréciée. Les activités mises en place dans ce cadre sont diversifiées (activités artistiques et culturelles, activités physiques et sportives, actions de sensibilisation à la citoyenneté et au développement durable, etc.). Le défi des années à venir va être d'assurer la continuité, la cohérence et la complémentarité des temps éducatifs pour éviter la simple juxtaposition des activités scolaires et périscolaires et de continuer à tirer de l'organisation des nouveaux rythmes toutes les conséquences pédagogiques (principalement une meilleure répartition des apprentissages dans la semaine).

En outre, les ministères chargés de l'Education nationale et de la Jeunesse poursuivront leur politique d'accompagnement aux communes de manière à faciliter la qualification et l'emploi des animateurs, mais aussi à enrichir les activités périscolaires, notamment d'actions favorisant l'apprentissage de la laïcité, de la citoyenneté et du vivre ensemble ou encore d'actions destinées à développer l'approche de la maîtrise du codage informatique et des productions numériques chez les enfants.

Simplification des tâches administratives des directeurs d'école

Les directeurs d'école cumulent à la fois la responsabilité d'une classe, la gestion d'une école et l'animation d'une équipe pédagogique. Pour les aider dans cette seconde mission, un groupe de travail a été mis en place dans chaque département. On peut retenir trois grands axes : amélioration du système d'information à travers un espace mutualisé en ligne proposant notamment des formulaires prêts à l'emploi ; le déploiement de la formation et la mise en place d'un tutorat assuré par un pair expérimenté ; le renforcement de la reconnaissance professionnelle en dégageant de véritables temps d'animation pédagogique et en prenant davantage en compte ces tâches de direction dans les inspections individuelles. Un mot d'ordre : les directeurs ne sont pas simplement des courroies de transmission entre l'administration, les enseignants et les familles.

II. Des parcours éducatifs pour favoriser la complémentarité des apprentissages

Prévenir les ruptures et favoriser la continuité de la trajectoire de chaque jeune, c'est aussi faire en sorte que celle-ci puisse s'enrichir de nouveaux apports tout au long de la scolarité. C'est tout le sens de la mise en œuvre, à la rentrée 2015, des **deux parcours éducatifs** qui visent à garantir l'accès de tous aux conditions de la réussite : **le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) et le parcours avenir**. Pour fournir un support dynamique à ces parcours, l'accès à l'**application Folios**, qui a pour objectif de suivre tout au long de leur parcours les élèves de la sixième à la terminale et de conforter les compétences acquises à l'école ou en dehors de l'école, et notamment les expériences et les engagements des élèves, durant cette période, **sera généralisé** (*circulaire de rentrée*).

⇒ **Le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) : un levier d'émancipation et d'intégration sociale**

Le principe

Le parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition de favoriser l'ouverture culturelle de tous les élèves quelque soit leur milieu d'origine et de les inscrire dans un parcours d'épanouissement individuel, tout au long de leur scolarité, de l'école primaire au lycée. Il s'agit ainsi, grâce aux enseignements et aux actions éducatives, de permettre aux élèves de faire l'expérience de pratiques artistiques, d'acquérir des repères culturels et de se familiariser avec des œuvres d'art. La construction de ce parcours met en œuvre un partenariat entre les collectivités territoriales (communauté de communes et agglomérations), la direction régionale à l'action culturelle (Drac) et l'éducation nationale.

Dans l'académie

L'académie de Poitiers a entrepris en relation avec les collectivités locales et les associations **culturelles**, un programme ambitieux de développement des parcours d'éducation artistique et culturelle. Véritable outil de découverte des richesses culturelles locales, ces PEAC sont soit pluridisciplinaires, soit centrés autour d'une ou deux pratiques artistiques. A ce jour, la moitié des élèves du 1^{er} degré et près d'un quart des collégiens de l'académie sont concernés par un PEAC.

➤ **Des PEAC renouvelés pour l'année scolaire 2015-2016**

En Charente, le contrat local d'éducation artistique (Clea) de la communauté de communes des 4 B (Barbezieux, Brossac, Blanzac, Baignes) est désormais transformé en PEAC.

En Charente-Maritime, le PEAC de la communauté de communes de Saintes qui concerne près de 300 élèves du 1^{er} degré en partenariat avec les centres de loisirs locaux, l'Inrap, l'atelier du patrimoine de Saintonge, les Petits Débrouillards, le Gallia Théâtre, est axé sur le théâtre, la musique et l'archéologie.

Dans les Deux-Sèvres, le Clea se transforme en PEAC. L'agglomération du bocage Bressuirais est engagée dans un parcours autour de la musique, de la danse et du chant. Le partenariat se construit avec le théâtre de Bressuire, le conservatoire et le réseau des médiathèques.

Dans la Vienne, le PEAC de Poitiers qui rassemble 6 écoles, 2 collèges en partenariat avec le CSC Cap'Sud, MJC Aliénor d'Aquitaine, le musée Sainte-Croix, l'école des Beaux arts et la médiathèque François Mitterrand. Il porte sur différents champs artistiques, musique, architecture, théâtre, etc. Pour cette nouvelle rentrée un appel d'offre est lancé et permettra d'accompagner **10 parcours innovants** sur l'ensemble des quartiers de la ville.

Le PEAC de la communauté de communes du Vouglaisien (Pass'art) en partenariat avec les soirées lyriques de Sanxay, l'association rencontre arts et musique (ARAM), le collectif zone d'appui provisoire (ZAP) et le Noctilus théâtre. Il est essentiellement orienté sur la musique et le chant et concerne 6 écoles et 2 collèges.

Le PEAC de la communauté de commune du pays mélusin (Spray) en partenariat avec de nombreux acteurs du territoire, Rur'art, les Soirées Lyrique de Sanxay, et artistes développe un programme riche autour de la culture africaine, Arts et nature, opéra, jardins, etc.

Le PEAC du Val de Gartempe et Creuse en partenariat avec les acteurs repérés du territoire (MJC, artistes, ..) est opérationnel et irriguera les 11 communes engagées.

➤ **De nouveaux PEAC en construction ou opérationnels pour l'année 2015-2016**

En Charente, la communauté de commune de la Vallée de l'Echelle prépare son lancement en partenariat avec l'Epiphyte (pôle artistique dédié aux pratiques amateurs).

Les communautés du Grand Angoulême et le Ruffecoïsis sont en actuellement en réflexion.

En Charente-Maritime, la ville de la Rochelle poursuit le PEAC déjà expérimenté avec les écoles autour de multiples propositions (danse, musique, etc...). Ce dernier pourrait s'élargir à la communauté d'agglomération. Le Val de Saintonge poursuit sa réflexion et pourrait être lancé cette année.

Dans les Deux-Sèvres, deux communautés de communes, celles de Parthenay-Gâtine et Thouarsais sont en réflexion et devrait voir le jour en cours d'année.

Dans la Vienne, certains PEAC prennent appuis sur les réseaux Eclaire et seront susceptibles de devenir opérationnels, c'est le cas pour le réseau de Montmorillon qui met en œuvre un parcours autour de la danse et des arts plastiques. Le réseau de Loudun a choisi un parcours autour du cirque et de la danse avec une résidence d'artiste. Le réseau du Châtelleraudais développe deux projets, l'un autour du lycée Berthelot concernant la musique, l'autre autour du lycée Branly portant sur les arts de la rue.

⇒ Le Parcours avenir pour une découverte du monde économique, social et professionnel

Le parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel (PIIODEMEP) laisse la place à l'appellation « **Parcours avenir** ». Ce parcours Avenir vise à développer **l'acquisition de compétences et de connaissances** relatives au monde économique, social et professionnel, dans le cadre des **enseignements disciplinaires** et des formes spécifiques d'enseignements diversifiés. On les retrouve dans l'accompagnement personnalisé **au collège et au lycée**, ou dans les **enseignements pratiques interdisciplinaires** au collège ou encore les périodes de formation en milieu professionnel dans la voie professionnelle.

Ses objectifs

- découvrir le monde économique et professionnel
- développer le sens de l'engagement et de l'initiative
- élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnel

Les parents sont associés aux différentes étapes du parcours.

Ses spécificités

- un ancrage disciplinaire
- une inscription dans les enseignements pratiques interdisciplinaires au collège,
- une individualisation du parcours
- une prise en compte sur l'ensemble de la scolarité du second degré ;
- l'acquisition d'une culture économique et professionnelle
- un questionnement des stéréotypes sociaux et sexués,

Le parcours Avenir se construit par le chef d'établissement dans le cadre du projet d'établissement et se négocie au sein du conseil pédagogique en collaboration avec toute l'équipe éducative. Les partenariats avec les milieux économiques, sociaux et professionnels permettent de consolider les acquis de connaissances et de compétences par :

- des actions de découverte (visites d'entreprise, forums, conférences et débats)
- des interventions de sensibilisation ou de formation (interventions de chefs d'entreprise ou de professionnels) ;
- des actions d'immersion en milieu professionnel (classe en entreprise, stages) ;
- des projets accompagnés (mini-entreprises, reportages sur des métiers).

Dans l'académie

En 2014-2015, **un groupe de travail académique** composé de chefs d'établissement, de directeurs de centre d'information et d'orientation et des corps d'inspection a travaillé sur les axes suivants : développer la compétence à s'orienter et l'esprit d'initiative, se familiariser avec le monde du travail et des entreprises, ancrer les actions du parcours dans les disciplines. Les résultats de ces travaux mettent en évidence des pratiques déjà conformes au Conseil supérieur des programmes (CSP) et des actions à développer. **Folios sera généralisé dans les établissements dès novembre 2015**. Les équipes éducatives pourront s'approprier les séquences pédagogiques en cours d'élaboration par l'Onisep. Progressivement l'ensemble des équipes dans les établissements seront formés et accompagnés sur l'utilisation de cette application pour sa mise en œuvre au niveau pédagogique. des séquences pédagogiques réalisées par l'Onisep seront intégrées pour une « découverte du monde économique et professionnel » et la « construction d'une image positive de soi de la 6^e à 3^e et des séquences transversales « Egalité-Mixité », « Accompagnement pédagogique des équipes » de la 6^e à la terminale

III. Garantir la continuité de parcours et l'insertion professionnelle pour les élèves en situation de handicap

Entre 2006 et 2014, dans l'académie de Poitiers, la scolarisation en milieu ordinaire des jeunes en situation de handicap a fait plus que doubler (+110%) pour atteindre un effectif de **7163 élèves. Dans le second degré, les effectifs ont même été multipliés par 4 entre 2006 et 2014.** Aujourd'hui, l'ambition est de conduire ces élèves en situation de handicap à la qualification et à l'autonomie pour une insertion sociale et professionnelle, finalité d'un parcours scolaire réussi. Aussi, suivant les orientations de la Conférence Nationale du Handicap (CNH) de décembre 2014, une série de mesures en faveur d'une école toujours plus inclusive sont appliquées pour :

⇒ Favoriser l'évaluation des besoins et la mise en œuvre des « projets personnalisés de scolarisation (PPS) »

Le projet personnalisé de scolarisation et le guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation (Geva-Sco) favorisent un dialogue accru entre les familles, les équipes de suivi de la scolarisation et les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH). Ces documents seront pleinement utilisés en 2015.

⇒ Offrir des parcours de formation plus inclusifs

Désormais, les élèves handicapés sont comptabilisés dans les effectifs des classes ordinaires. Ils suivent les cours avec leurs camarades et ne sont regroupés au sein d'« Ulis école », « Ulis collège » ou « Ulis lycée » que ponctuellement lorsque les objectifs d'apprentissage envisagés pour eux requièrent des modalités adaptées. **Les Clis disparaissent de fait.** Dans le même esprit, la relocalisation en milieu ordinaire (école-collège-lycée) d'unités d'enseignement (UE) actuellement implantées en établissements médico-sociaux (ESMS) s'accélère. A la rentrée 2015, outre la création d'une seconde unité d'enseignement « autisme » en école maternelle à Saintes, ce sont 9 UE qui seront relocalisées en milieu ordinaire. Enfin, **3 nouvelles Ulis en lycée professionnel** sont créées portant ainsi leur nombre à 23 pour constituer un maillage territorial couvrant les actuels besoins.

⇒ Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap

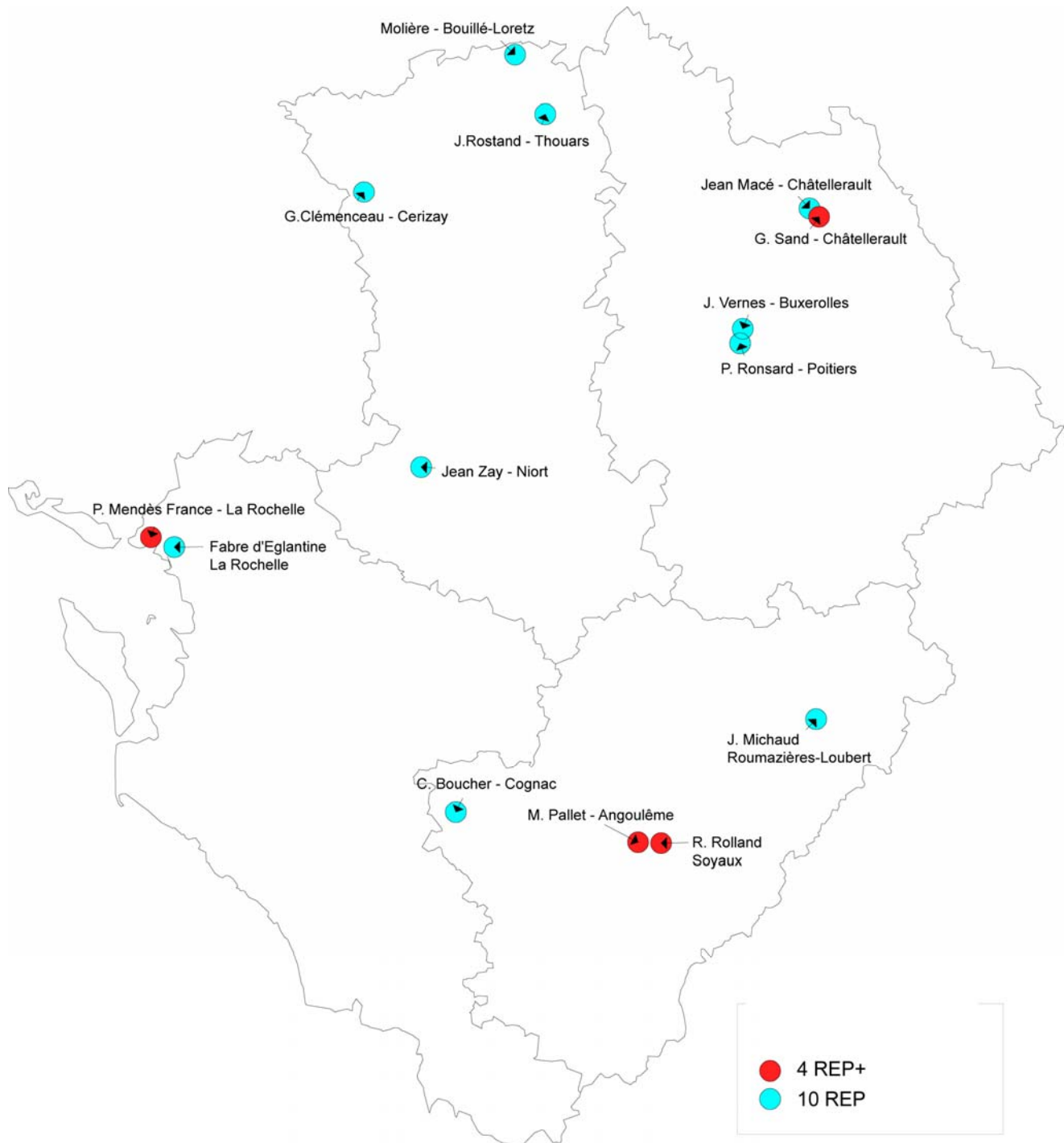
Tous les élèves d'Ulis sortant de lycée professionnel sans avoir été en mesure d'accéder à un diplôme se voient délivrer, par le recteur, une attestation des compétences professionnelles acquises dans le cadre de la formation préparant à un CAP ou à un bac-pro. De quoi formaliser la maîtrise de ces compétences.

⇒ Renforcer la professionnalisation des différents intervenants

Les **2 000 auxiliaires de vie scolaire (AVS)** de l'académie bénéficient maintenant d'une formation d'adaptation à l'emploi de 60h. Parmi eux, les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) ont vu leur statut évoluer : après avoir exercé 6 ans en CDD, ils peuvent désormais bénéficier d'un CDI de droit public. **86 personnes** ont bénéficié de cette mesure depuis son entrée en vigueur en septembre 2014. **57 enseignants** prépareront une certification ou un diplôme spécialisé (CAPA-SH, DEPS, DDEEAS) en 2015-2016 (contre 18 en 2012-13)

IV. La nouvelle éducation prioritaire

La réforme de l'éducation prioritaire vise à fournir de meilleures conditions d'apprentissage pour les élèves et un accompagnement renforcé de leur parcours scolaire. Dans l'académie, **14 Réseaux d'éducation prioritaire (REP)** ont été identifiés après concertation (*). Chacun intègre plusieurs écoles primaires et maternelles (*voir en annexe 1*).



⇒ Des moyens supplémentaires pour chaque réseau à la rentrée

Pour les écoles :

- Des effectifs par classe réduits
- Des maîtres supplémentaires
- Un accueil pour les enfants de moins de 3 ans en maternelle

Pour les collèges :

- Des effectifs par classe réduits
- Un accompagnement continu jusqu'à la fin des cours pour les élèves de 6e
- L'extension du dispositif D'COL dans tous les collèges, dispositif numérique innovant de soutien individualisé en français, mathématiques et anglais

⇒ Un travail en équipe renforcé

Les équipes éducatives des REP+ se verront attribuer **davantage de temps pour travailler ensemble** (formation, travail en équipe, suivi des élèves) à hauteur d'une heure et demie par semaine au collègue et 18 demi-journées par an en primaire.

⇒ L'engagement des équipes mieux valorisé

À partir de la rentrée 2015, la réforme prévoit la mise en place d'une indemnité unique pour les enseignants des 1^{er} et 2^d degré :

- une indemnité renforcée en REP+ : 2 312€(+100% par rapport aux indemnités actuelles), qui concerne 38 000 enseignants en France ;
- une indemnité de base en REP: 1 734€(+50% des indemnités actuelles) qui concerne 81 000 enseignants.

(*) Pour en savoir plus sur la concertation qui a abouti à l'identification des 14 REP, rendez-vous dans l'espace presse du site www.ac-poitiers.fr

Trois chargées de mission pour l'éducation prioritaire : une initiative spécifique à l'académie de Poitiers

Trois chargées de mission ont été recrutées pour assurer l'animation des REP et REP+, leur suivi et la diffusion des bonnes pratiques. Enseignantes en école primaire, en collège et en lycée professionnel, elles organiseront aussi la formation des personnels des premier et second degrés sur des thématiques définies avec les enseignants, notamment sur le lien avec les familles, sur les apprentissages et les modalités d'évaluation. Ces formations s'étendront sur 18 demi-journées pour les enseignants et 3 journées pour les inspecteurs, chefs d'établissement et personnels d'encadrement.

V. Vers la réforme du collège 2016

L'année scolaire 2015-2016 va permettre aux équipes pédagogiques de s'approprier la réforme du collège et des programmes, qui sera appliquée dans tous les établissements, publics et privés, en septembre 2016. De la 6^e à la 3^e, tous les niveaux seront concernés en même temps. Les 37 réseaux Eclaire seront les unités opérationnelles pour la formation des équipes, la confrontation des points de vue, l'échange de bonnes pratiques, la constitution d'outils, etc. La réforme du collège et des programmes englobant le cycle 3 (CM2-6^e), les écoles seront intégralement associées au processus de réflexion.

Les temps forts de l'année scolaire 2015-2016

- **Septembre-octobre** : appropriation du sens de la réforme par une explication dans les conseils d'enseignement. Intégration dans les projets d'établissement. Formation des chefs d'établissement et des IA-IPR à la conduite de la réforme.
- **Novembre-janvier** : formation des membres des conseils pédagogiques des collèges. Ces derniers travaillent ensuite sur la future organisation pédagogique. Ils élaborent les modules d'enseignement complémentaire.
- **Février-mars** : attribution des dotations horaires à chaque établissement. Formation pratique des enseignants et des CPE.
- **Jusqu'à juin** : finalisation de l'organisation pédagogique et suite de la formation des enseignants et CPE.
- **Septembre 2016** : mise en œuvre

Plus d'infos sur la réforme du collège et des programmes sur www.education.gouv.fr

VI. Favoriser l'insertion professionnelle et sociale des jeunes

⇒ Valoriser la voie professionnelle

Dans l'académie, chaque année, **environ 8500 élèves, à l'issue de leur formation**, ont pour objectif d'obtenir un premier emploi. Leurs chances d'y parvenir sont très variables selon la proximité avec un environnement économique. La coopération avec les branches professionnelles, les entreprises, les associations et les fondations est donc essentielle pour accompagner ces élèves dans la transition entre formation et emploi. Cette coopération se concrétise notamment par un ensemble d'actions de rapprochement telles **que la création des campus des métiers et des qualifications, les pôles de stage et le développement de l'apprentissage.**

Deux campus des métiers et des qualifications construits autour d'un secteur d'activité d'excellence

Pôles de formation en synergie avec les politiques territoriales de développement économique, les campus des métiers et des qualifications offrent une gamme de formations générales, technologiques et professionnelles dans un champ d'activités d'avenir. Ils permettent aux entreprises de recruter des salariés bien formés et favorisent le développement économique régional et l'insertion professionnelle des jeunes. C'est également un lieu propice à **l'innovation technologique** sous toutes ses formes et aux **transferts de compétences.**

- **Un pôle d'excellence de l'aéronautique labellisé sur l'arc : Thouars, Châtelleraut, Poitiers, Rochefort** : le campus des métiers de l'aéronautique, labellisé en janvier 2015, pôle d'excellence du secteur, a vocation à former des jeunes sur les métiers de l'aéronautique sur l'ensemble de l'académie pour leur permettre de trouver un emploi et contribuer à la dynamique économique de ce secteur.
- **Un projet de pôle d'excellence de la gastronomie en Poitou-Charentes** : déposé en juin 2015 auprès du ministère pour labellisation, ce projet repose sur un partenariat entre lycée, établissement de l'enseignement supérieur, enseignement agricole et partenaires économiques (artisans, entreprises, branches professionnelles). La valorisation des produits du terroir constitue l'essence même de ce projet très lié à l'économie touristique.

Des pôles de stage pour lutter contre les inégalités territoriales et les déterminismes en matière de réussite scolaire et éducative

Les périodes d'immersion dans le monde professionnel sont essentielles dans le parcours scolaire de tout élève. **La feuille de route issue de la grande conférence sociale de juillet 2014 préconise le développement des pôles de stages et de périodes de formation en milieu professionnel au sein de chaque établissement ou réseau d'établissements** pour permettre à chaque élève l'accès à un stage de qualité et donner plus d'équité en fonction des territoires. L'enjeu est donc de trouver pour les apprenants concernés (collégiens, lycéens professionnels, apprentis et étudiants des sections de technicien supérieur) des lieux d'accueil leur permettant de développer leurs compétences et leur connaissance du monde professionnel.

➤ **9 pôles de stage créés à la rentrée 2015 dans l'académie**

8 d'entre eux seront adossés aux réseaux Eclaire (2 par département en zone rurale et en zone péri-urbaine) et un au campus des métiers et des qualifications de l'aéronautique.

Portant **des objectifs différents pour répondre aux besoins identifiés des élèves**

(éloignement des élèves, manque de diversité de lieux de stage, problématique de formation) ils réuniront, un ensemble d'EPLE, d'acteurs du monde éducatif, professionnel et associatif en vue de coordonner, mutualiser et faciliter l'accès des jeunes aux entreprises et aux associations.

Ils ont ainsi pour finalité de faire évoluer les pratiques vers **davantage de mutualisation** pour développer des synergies entre établissements et avec les partenaires économiques, sur un territoire défini dans l'esprit des réseaux Eclaire.

⇒ **Développer l'apprentissage dans les lycées**

Le développement de l'apprentissage correspond à une volonté forte du gouvernement avec un objectif de **500 000 jeunes en apprentissage en 2017**. Aussi l'éducation nationale contribue en développant l'apprentissage dans ses établissements scolaires avec un objectif d'augmentation de 50 % de ses effectifs pour atteindre le nombre de 60 000 apprentis dans les lycées.

Dans l'académie

Un atout majeur de l'académie de Poitiers : des établissements, bien ancrés à leur territoire, et capables de s'adapter aux différents besoins des élèves sans opposer enseignement par apprentissage et enseignement scolaire. Ces deux voies de formation conduisent l'une et l'autre à la qualification qui conditionne l'accès à l'emploi de nombreux jeunes.

➤ **Un plan de développement élaboré en concertation avec le conseil régional**

L'objectif est de développer le réseau du centre de formation d'apprentis académique qui comptabilise **950 apprentis sur 40 sites**. Les axes de travail visent à conforter et développer l'offre de formation, valoriser la formation par apprentissage auprès des familles, et des acteurs de l'éducation nationale et mettre en relation les jeunes et les entreprises.

➤ **Mise en place dispositifs de sécurisation des parcours comme les parcours mixtes**

Ces parcours mixtes combinent formation scolaire et formation par apprentissage et représentent **10 % des effectifs** du centre de formation d'apprentis académique. Ils répondent à la demande des jeunes et des entreprises. Exemple du parcours mixte du baccalauréat professionnel Aérostructure pour lequel les élèves partagent leur parcours de formation en alternant 2 ans en scolaire et 1 an en apprentissage (11 apprentis reçus au baccalauréat et recrutés dès la fin de formation). Ouverture également à la rentrée 2015 d'un baccalauréat professionnel gestion administration en mixité de public à Ruffec (16), Montmorillon (86) et Niort (79).

➤ **Des actions de valorisation de l'apprentissage**

- Séminaire et formation des personnels et événements sportifs.
- Speed-dating pour une reconnaissance de l'apprentissage dans l'éducation nationale.
- Forum de rencontre entre les candidats à l'apprentissage et les entreprises en octobre.

⇒ Créer une égalité des chances pour l'accès à l'enseignement supérieur pour toutes les filières

En 2015-2016, l'académie de Poitiers poursuit sa politique éducative et sociale visant à améliorer la fluidité des parcours dans le continuum bac-3/bac+3 et à permettre une égalité des chances pour l'accès à l'enseignement supérieur pour toutes les filières. Ce projet s'inscrit dans l'enjeu national de **conduire plus de 80% d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat et 50% d'une génération à un premier diplôme de l'enseignement supérieur.**

Une convention de partenariat autour du continuum bac-3/ bac+3

La convention entre les deux universités de Poitiers et La Rochelle, la région Poitou-Charentes et le rectorat de l'académie Poitiers, signée le 26 août 2014, s'inscrit dans une volonté des 4 partenaires d'**accompagner tous les jeunes de Poitou-Charentes dans la construction d'une orientation progressive, éclairée et choisie**, visant à réduire les inégalités d'accès à l'information et à participer à l'acculturation des formations. **En ce sens, les indicateurs 2015 d'admission post bac (APB)** sont encourageants et montrent désormais une évolution positive de la poursuite d'étude dans le supérieur pour les néo-bacheliers.

Evolution qu'il convient de poursuivre et d'articuler avec notamment l'**organisation de temps spécifiques pour une meilleure connaissance mutuelle entre le secondaire et le supérieur** : rencontres entre lycéens et étudiants, entre enseignants du supérieur et des lycées, coopérations pédagogiques innovantes, etc. **Une commission académique des formations post-baccalauréat (CAFPB)**, présidé par le recteur, permet également la concertation et le suivi des projets menés collectivement dans le continuum -3+3.

Des lycéens accompagnés dans leur projet de la seconde à la terminale

L'information, le conseil et le suivi de chaque lycéen dans la construction de son projet postbac sont à articuler avec l'ensemble des actions de liaisons et l'inscription sur l'application nationale APB. Il semble ainsi important, de favoriser l'utilisation et l'appropriation, dès la classe de 1^{ère}, afin d'aider les élèves à se projeter dans le supérieur et à convertir des projets professionnels en projets scolaires puis en vœux APB : un accompagnement technique relatif à l'utilisation d'APB est donc proposé à l'ensemble des lycées,.

Des lycéens, acteurs de leur projet, pour la construction d'une orientation postbac progressive, éclairée et choisie

Tous les lycées de l'académie peuvent développer des liens étroits avec les établissements du supérieur notamment au travers **des projets d'immersions collectives** sur l'ensemble du territoire de 2 à 3 jours dans des établissements de l'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire (UFR de Lettres, à l'UFR de Sciences Fondamentales et Appliquées, à l'IUT de Châtellerauld, à l'Isae Ensma, etc), **des immersions individuelles** organisées sur toute l'académie du 17 janvier au 12 février 2016 . **Un projet particulier en sciences entre des lycées de Charente-Maritime et l'Université de La Rochelle** sera également lancé à la rentrée 2015.

L'application académique Cap'Sup, permettra d'une part, la mise en relation entre les établissements scolaires et les universités et d'autre part, un suivi statistique des actions menées, avec le nombre d'élèves, le type d'action. Cet outil est également accessible aux lycéens et aux familles via la plate forme « **Télé services** » pour une inscription aux différentes offres d'immersions individuelles (Des dépliants Cap'Sup seront envoyés dans l'ensemble des lycées pour une diffusion aux familles avec le bulletin du premier trimestre).

Des dispositifs académiques au service de l'égalité des chances

- **Le dispositif « Bac Pro+ »** s'inscrit dans une volonté d'accompagner vers la réussite tous les bacheliers professionnels désireux d'**augmenter leur niveau de qualification** grâce à un travail de préparation en amont, d'accueil et d'accompagnement en sections de technicien supérieur (STS). Le partenariat entre les équipes pédagogiques du lycée professionnel et de STS vise ainsi à proposer un accompagnement spécifique de l'élève dans son projet d'orientation. Les résultats des élèves entrés dans ce dispositif sont très encourageants et invitent tous les lycées professionnels et les STS de l'académie à construire des liens étroits afin de proposer des projets partagés et ancrés dans une poursuite d'étude réussie.
- **Le dispositif « Pass en Sup »**, né d'un partenariat entre le rectorat et le conseil régional Poitou-Charentes, a pour objectifs de **soutenir et de donner de l'ambition aux lycéens de l'académie et à leurs familles**. Il permet à **des élèves volontaires** (20 à 30 par établissement), de diverses filières de terminale, de suivre des modules spécifiques avec un contenu adapté à leurs besoins. Le contenu de ces modules propose notamment des immersions dans les établissements partenaires comme les universités, l'Isae-Ensm ou Sciences Po, des participations à des travaux encadrés par des étudiants de CPGE, l'implication, dans des ateliers de prise de parole, etc.
Pour sa troisième année d'existence, les retours des lycées sont positifs. Pour l'année scolaire 2015-2016, **7 nouveaux lycées intègrent le dispositif, portant à 17 le nombre d'établissements**.

VII. Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire

Dans l'académie de Poitiers, **6000 jeunes sont repérés** par le système interministériel d'échange d'information (SIEI) dans l'académie de Poitiers qui croisent d'une année à l'autre, les données de tous les opérateurs de formation et d'insertion (éducation nationale, CFA, enseignement agricole, mission locale, etc.). Après identification de ceux réellement « en solution », ce sont **2000 jeunes** qui sont contactés par les centres d'information et d'orientation (CIO) et **plus de 1500** qui acceptent une prise en charge et un suivi sur un parcours de qualification et d'insertion professionnelle.

La politique de prévention du décrochage est réalisée au sein des réseaux FORMation QUALification Emploi (FOQUALE) par les coordonnateurs de ces réseaux, les référents décrochage et groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS) des établissements scolaires. Les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) analysent et proposent des solutions à chaque « jeune interrompant son parcours de formation ».

⇒ De nouvelles solutions individualisées pour prévenir et lutter contre le décrochage scolaire

Au sein des réseaux Formation-Qualification-Emploi (FOQUALE)

- pour repérer les jeunes en difficulté, présentant des signes de décrochage et à qui il est proposé de nouveaux parcours de formation **en lien avec les groupes de prévention du décrochage scolaire** (GPDS) de chaque établissement
- **des appels à projets de la région** complètent cette action en permettant à plusieurs établissements scolaires de proximité, travaillant en réseau, de réaliser des actions autour des problématiques d'illettrisme, de préparation à l'emploi, etc.
- **des conventions inter établissements** pour accueillir des jeunes sur « places disponibles », au sein des lycées, UFA, Greta et CFA.

Au sein des pôles d'accompagnement à la qualification et à l'insertion (PAQI)

- Remédiation et individualisation des parcours pour les jeunes de plus de 16 ans non diplômés, sortis du système scolaire (système avec entrées et sorties permanentes).
- Parcours en alternance avec temps de formation en lycée et temps en entreprise pour travailler le projet professionnel,
- Actions de remobilisation menées en étroite liaison avec les partenaires du monde économique, des associations, des acteurs de l'insertion...) et les familles. Environ **600 jeunes accueillis** en 2014-15 avec pour les **3/4 d'entre eux une solution** à la sortie.
- Consolidation des acquis dans les savoirs de base (prévention de l'illettrisme, français langue seconde, etc.) et préparation aux examens.

Le service civique alterné : dispositif Booster au lycée professionnel Edouard Branly de Châtellerault (86)

- **Un accueil deux jours au lycée** sur des **modules fondamentaux** (français, maths, anglais, informatique) et un **module d'accompagnement au projet**.
- 3 autres jours consacrés à une **mission de service civique**.

Le dispositif « Persévérance » au lycée de l'image et du son d'Angoulême (16)

- une réponse adaptée proposée aux lycéens de plus de 16 ans, décrocheurs ou potentiellement décrocheurs, grâce à des **accompagnements personnalisés, mettant en relation des divers partenaires** (Entreprises, associations, travailleurs socio-éducatif, etc.)

Le projet « Tremplin objectif passeport vers la PME (Top PME)

Il s'agit d'un appel à projets de l'association de gestion des formations en alternance pour les petites et moyennes entreprises (l'AGEFA- PME) ayant pour objectifs de proposer, aux jeunes décrocheurs des « **parcours personnalisés de persévérance éducative** », en partenariat avec les entreprises. Ces jeunes sont accompagnés dans leur démarche de construction de projet et de connaissance du monde économique, par les membres d'une entreprise.

Les actions sont mises en œuvre à l'initiative de l'établissement de formation, porteur du projet. Elles reposent sur **une convention de coopération et un cahier des charges** précis. Elles sont proposées à des groupes constitués de 10 jeunes.

Le lancement officiel du 1^{er} projet a eu lieu jeudi 15 janvier 2015, au lycée Réaumur à Poitiers.

⇒ Le droit au retour en formation initiale (Darfi)

Le principe

Concerne les jeunes de 16 à 25 ans révolus, ayant quitté le système scolaire sans qualification ou diplôme

La mise en œuvre dans l'académie

43% des jeunes concernés se sont manifestés par l'application nationale « **Reviens te former** » et 57% d'entre eux, ont pris contact directement avec les centres d'information et d'orientation (CIO)

Les CIO ont reçu ces jeunes dans les 15 jours pour un entretien de positionnement avec un conseiller d'orientation psychologue permettant :

- de vérifier le projet du jeune
- de cibler les formations possibles dans le cadre de l'éducation nationale, en CFA ou dans le cadre du Service Régional de Formation Professionnelle. (SRFP)
- de désigner **le référent du jeune** durant tout le parcours de formation (CIO – Mission Locale d'Insertion- Conseillers Techniques d'Insertion des CFA – Pôle emploi).

Pour les parcours au sein de l'éducation nationale, les jeunes ont participé aux procédures d'affectation ordinaire de Juin et pourrons aussi participer au 3^{ème} tour d'affectation de Septembre. Les jeunes, n'ayant pas d'affectation en septembre ou se présentant hors période d'affectation et ne pouvant pas disposer d'une place vacante en établissement scolaire, seront accueillis dans le cadre de dispositifs de remobilisation en établissement scolaire et/ou dans les pôles d'accès à la qualification afin de se préparer à entrer en formation.

⇒ Ouverture du Microlycée du Haut Val de Sèvre à Saint-Maixent l'Ecole (79)

Le Microlycée a pour objectif de permettre aux lycéens ayant abandonné prématurément leur cursus scolaire de reprendre un parcours les menant à la qualification dans les meilleures conditions. Ce projet mené en partenariat avec la région Poitou-Charentes, **est à destination des jeunes de 18 à 25 ans**. Il a ainsi pour ambition de leur faire obtenir un baccalauréat et d'entamer une poursuite d'études supérieures.

Ce Microlycée proposera les séries L et ES, niveau 1re et terminale : ces 2 années sont indispensables pour permettre un accompagnement efficace et rassurer les élèves. Le recrutement est effectué après entretien de positionnement et conseil d'un CIO, d'une Mission locale, CIJ, du coordonnateur FOQUALE, de l'établissement d'origine.

L'affectation est effectuée suite à des entretiens avec l'équipe pédagogique. **48 places** à terme seront proposées avec une **possibilité d'internat**.

Un projet pédagogique et éducatif proche des besoins des élèves

Afin de préparer les élèves à l'obtention de leur baccalauréat tout en tenant compte de la situation scolaire et personnelle de chacun, les enseignements dispensés favoriseront les pratiques éducatives et pédagogiques **centrées sur la personnalisation, la différenciation pédagogique et la bienveillance** ainsi que **des approches diversifiées des savoirs**.

Outre les enseignements, le Microlycée vise également à participer à la construction citoyenne et à l'intégration sociale des élèves. Diverses activités spécifiques seront ainsi proposées : sorties, spectacles, visites, voyages, séminaires de révision, etc. qui sont **autant d'atouts pour permettre de mieux-être et mieux-apprendre**.

⇒ Une semaine de la persévérance scolaire

Le principe

La Semaine de la persévérance scolaire vise à **présenter et valoriser l'action quotidienne de tous les acteurs engagés dans la lutte contre le décrochage scolaire**. Il s'agit avant tout de souligner collectivement la nécessité de s'engager auprès des jeunes et de les encourager dans leurs efforts vers la réussite. Cette semaine est ainsi l'occasion de **mettre en perspective le travail réalisé**, tout au long de l'année, par les établissements scolaires sur la prévention, **mobiliser l'ensemble des acteurs** en charge de la lutte contre le décrochage scolaire, **valoriser les engagements des jeunes** et donner de la visibilité à la capacité de la communauté éducative à proposer des réponses diversifiées aux jeunes décrocheurs. Cette semaine constitue aussi une occasion privilégiée de féliciter les jeunes pour leurs efforts, d'écouter leurs motivations et leurs aspirations, aux côtés de leurs parents également placés au cœur de cette mobilisation.

Dans l'académie

La première édition de la semaine de la persévérance scolaire s'est déroulée en avril 2015 autour des 4 thématiques suivantes :

- les familles et l'Ecole
- la pédagogie innovante et les projets périscolaires
- les alliances éducatives
- exemples d'offres de solutions

Cette semaine sera reconduite en 2015-2016 et mettra l'accent sur **les mesures de prévention et les transferts de pédagogie** notamment dans le cadre de la réforme du collège.

DEVELOPPER LA CITOYENNETE ET RENFORCER
LA TRANSMISSION DES VALEURS DE LA
REPUBLIQUE

I. Le parcours citoyen

Troisième des onze mesures issues de la Grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République, **le parcours citoyen prend place dans les programmes de l'école primaire à la terminale.**

Pivot de ce nouveau parcours, l'**enseignement moral et civique (EMC)** vise à transmettre un socle de valeurs communes : la dignité, la liberté, l'égalité, la solidarité, la laïcité, l'esprit de justice, le respect de la personne, l'égalité entre les femmes et les hommes, la tolérance et l'absence de toute forme de discrimination. L'objectif est de développer le sens moral et l'esprit critique et permettre à l'élève d'apprendre à adopter un comportement réfléchi. Il prépare à l'exercice de la citoyenneté et sensibilise à la responsabilité individuelle et collective. Ce temps d'enseignement se substitue aux horaires affectés à l'instruction civique et morale (école élémentaire), à l'éducation civique (collège et LP) et à l'ECJS (lycée général), selon les modalités suivantes : 1 heure hebdomadaire à l'école, du CP au CM2, une demi-heure hebdomadaire dans le second degré, de la 6^e à la Terminale. Les professeurs d'histoire-géographie prendront en charge cet enseignement.

Plus d'infos sur l'EMC : **Bulletin officiel spécial n°6 du 25 juin 2015**

Plus largement, le parcours citoyen vise également à développer l'éducation aux médias et à l'information avec le soutien du Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (Clemi). Il doit favoriser l'implication active de chaque élève dans les journées (notamment la Journée nationale du 9 décembre dédiée à la laïcité) ou semaines spécifiques (notamment les Semaines de l'engagement lycéen), les campagnes nationales de solidarité, les concours et olympiades, et les commémorations patriotiques.

Le parcours citoyen s'articule avec la mise en place de la Charte de la laïcité à l'École. Intégrée dans le règlement intérieur des établissements, elle sera signée par les élèves et les parents en début d'année, afin d'attester la reconnaissance de ces principes par chacun. Cette charte est accompagnée d'un guide à la disposition des enseignants pour développer les relations avec les parents sur ces questions.

II. Le suivi de la grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République

La grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République continue dans l'académie de Poitiers. Le travail engagé se concentre autour de deux axes principaux :

- Le premier vise à mobiliser les partenaires de l'Education nationale, les différentes instances territoriales ainsi que les associations qui pourront mener des actions avec les élèves pour une prise de conscience collective des implications de la citoyenneté. C'est toute la vocation des Assises départementales et locales, qui se sont déroulées en avril dans les quatre départements, et de la réserve citoyenne en cours de constitution (*lire ci-dessous*).
- L'autre axe de travail se résume en un mot : la "formation" des toutes les catégories professionnelles de l'Education nationale. Les formateurs « laïcité » volontaires ont élaboré des modules destinés aux enseignants, mais aussi plus largement à tous les personnels de l'académie. L'objectif ? Faire vivre la laïcité à travers des actions et les aider à aborder des thèmes parfois polémiques comme la liberté d'expression, le respect des différences... Ces séquences de formation débiteront en octobre au niveau des établissements, des réseaux Eclorre ou en inter-réseaux.

La réserve citoyenne de l'éducation nationale

70 candidats ont été reçus en deux mois. 55 ont été retenus selon leur motivation, leur vécu et leurs capacités didactiques. En fonction de leurs projets, les enseignants pourront mobiliser ces « réservistes » pour une intervention ponctuelle dans leur classe. Ces derniers pourront également participer, toujours de façon ponctuelle, aux activités périscolaires. Ils apporteront leur expérience et leurs compétences à un projet éducatif dont le but ultime est la construction d'une culture citoyenne commune.

III. La prévention et la lutte contre les discriminations à l'École

L'appropriation des valeurs de la République, implique également d'adopter des stratégies pédagogiques en faveur de l'engagement et de la motivation des élèves, d'établir un cadre et des règles explicites et explicitées, de prévenir les violences et le harcèlement, de privilégier la coéducation avec les familles, de renforcer les liens avec les partenaires et d'améliorer la qualité de vie à l'école. L'académie de Poitiers poursuit son engagement dans cette démarche à travers la mise en œuvre d'actions visant à mobiliser l'ensemble de la communauté éducative et à encourager la concertation entre élèves, personnels sociaux, personnels de santé, personnels enseignants. Ces actions s'appuient sur les instances des établissements notamment les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), les conseils de la vie lycéenne (CVL) et sur des partenariats institutionnels et associatifs. Afin de coordonner l'ensemble de ces actions, le recteur a également souhaité, en 2013-2014, la création d'un comité de lutte contre les discriminations, regroupant 4 missions académiques : *lutte contre le harcèlement, lutte contre l'homophobie, lutte pour l'égalité filles-garçons en matière d'orientation, lutte contre les discriminations sexistes et les violences faites aux femmes.*

⇒ Agir contre le harcèlement à l'École

L'académie de Poitiers a mis en place un plan de prévention et de lutte contre le harcèlement autour de 4 axes majeurs : former, prévenir, sensibiliser et prendre en charge.

Former

- **2 jours de formation** sont proposées aux personnels volontaires (Enseignants, chefs d'établissements, etc.) sur la connaissance du phénomène de harcèlement ainsi que la prévention et conduite à tenir face à une situation de harcèlement. Parallèlement à ce module d'approfondissement, un module de sensibilisation à cette thématique sera développé au niveau des réseaux école.
- « **Adultes référents-élèves sentinelles** » reconduit pour l'année scolaire 2015-2016. Cette formation associe les élèves, les membres de l'équipe pédagogique et de l'administration des établissements. Il s'agit d'un module de 2 fois 2 jours, destiné à former et sensibiliser aux questions des discriminations à l'encontre des adolescents ainsi qu'au traitement individuel et collectif de leurs conséquences.

Prévenir et sensibiliser

- Le **prix « Mobilisons-nous contre le harcèlement »** est reconduit en 2015. Une nouveauté cette année, en partenariat avec le ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes et du secrétariat d'Etat aux droits des femmes, une catégorie spéciale harcèlement sexiste et sexuel est proposée pour les participants de 4^e-3^e et de lycées.
- **Interventions conjointes en établissements** de l'équipe mobile de sécurité académique et du pôle médico-social pour la sensibilisation des élèves, des équipes pédagogiques et des parents (harcèlement et cyber harcèlement)

Prendre en charge

- **2 référents académiques et 8 référents départementaux** (soit 2 par département) interviennent pour la prise en charge, le suivi et le traitement des situations relayées via le numéro vert national 0808 807 010.

Des ambassadeurs lycéens contre le harcèlement

L'objectif est de permettre aux jeunes de sensibiliser leurs pairs, d'une part en les formant sur ce qu'est le harcèlement et d'autre part en mettant à leur disposition des outils pour monter des projets de prévention en direction de leurs camarades ou d'autres élèves des collèges, lycées ou écoles. Le recours à des ambassadeurs et ambassadrices élèves permet de valoriser, responsabiliser et mobiliser les élèves engagés dans cette démarche. Cette formation, développée par l'académie d'Orléans-Tours, devrait être généralisée en 2015-2016.

⇒ Lutter contre l'homophobie

Le travail mené avec les associations intervenant en milieu scolaire sur la question des discriminations et violences dont sont victimes les personnes en raison de leur orientation sexuelle et les fédérations de parents d'élèves aboutira à l'élaboration d'une nouvelle campagne de prévention et de lutte contre l'homophobie ayant pour slogan *« l'homophobie n'a pas sa place à l'Ecole »*. Le service d'écoute et d'aide à distance mis en place pour les élèves, leurs parents et les personnels s'inscrira dans un dispositif pédagogique et éducatif plus complet de prévention d'une des atteintes à la dignité des personnes dont les conséquences peuvent être particulièrement graves.

Dans l'académie

La lutte contre l'homophobie prend un relief particulier avec la création, depuis la rentrée 2013, d'un poste de chargé de mission sur cette thématique. Cette initiative est unique au sein de l'éducation nationale. Elle vise à répondre aux questionnements des personnels des collèges et lycées de l'académie, les sensibiliser sur cette thématique, les accompagner dans la mise en œuvre d'actions de prévention auprès des élèves ou les orienter vers des partenaires institutionnels extérieurs spécialisés.

Les axes de travail privilégiés : mise en œuvre d'actions de prévention, sensibilisation auprès des personnels des établissements scolaires du second degré, des élèves et parents d'élèves, accompagnement des établissements dans la mise en place de leurs initiatives sur cette thématique (soutien, conseils, etc.), mobilisation et coordination du réseau partenarial.

⇒ Promouvoir l'égalité filles-garçons en matière d'orientation, d'affectation et d'insertion professionnelle

En Poitou-Charentes, tout comme au niveau national, le clivage entre les filles et les garçons en termes d'orientation scolaire puis professionnelle reste marqué. Dans l'académie, la voie professionnelle reste très stéréotypée, seules 4 spécialités professionnelles (CAP, bac pro, BTS) sur 47 sont dites « mixtes ». Depuis plusieurs années l'académie de Poitiers s'est engagée dans la lutte contre les inégalités filles-garçons en matière d'orientation, d'affectation et d'insertion et pour promouvoir une **« formation mixte » dès le départ**.

L'objectif

Faire en sorte que les filles ne s'interdisent plus d'aller dans des formations dites « masculines » et que les garçons soient plus nombreux à se tourner vers les filières « féminines ».

Diverses actions pour sensibiliser l'ensemble de la communauté éducative

- Mise en place, depuis 2013 du **bonus « mixité »** dans l'affectation post 3^e des élèves pour favoriser les filles ou les garçons qui demandent en premier vœu une formation professionnelle où ils sont peu représentés (moins de 30% de filles ou de garçons). Depuis sa mise en place, **47 garçons et 50 filles** ont pu bénéficier de ce dispositif.
- **Une exposition photographique « Filles et garçons : tous les métiers sont possibles ! »** mise à disposition de tous les établissements du secondaire pour travailler avec les élèves sur leurs représentations des métiers. Plus de 2500 élèves ont vu cette exposition.
- Distribution dans les CDI des collèges et lycées, d'une **mallette pédagogique « mixité »** contenant des ressources (jeux, livres, albums, références de sites ...) permettant d'approfondir toutes les questions liées aux stéréotypes de genres.
- Diffuser aux professeurs principaux de collège et de lycée une **publication semestrielle « Agir pour l'égalité dans l'académie de Poitiers »** leur permettant de connaître les initiatives en Poitou-Charentes, les contacts utiles, les textes réglementaires, les manifestations à venir en matière d'égalité.
- Développement d'un outil de formation à destination des personnels afin de les sensibiliser à ces inégalités en matière d'orientation (en projet pour l'année scolaire 2015-2016)

⇒ Lutter contre les discriminations sexistes et les violences faites aux femmes

En janvier 2015 un grand plan pour l'égalité entre les filles et les garçons a été déployé prenant notamment appui sur le site national dédié déployé par CANOPE « **Outils pour l'égalité entre les filles et le garçons** ». Les problématiques liées à cette question sont prégnantes dans notre société mais aussi dans le système éducatif et il est nécessaire de s'en saisir pour permettre à tous les élèves de réussir.

Dans l'académie

L'académie de Poitiers s'engage sur cette question comme en témoigne la création en 2014 d'un poste de chargée de mission « lutte contre les discriminations sexistes et les violences faites aux femmes » L'objectif est de fédérer les actions menées dans les établissements par les enseignants et nos partenaires pour informer et former élèves et professionnels, de l'école au lycée, tout en développant des ressources.

Les axes de travail

- Sensibilisation à cette problématique notamment dès le 1er degré
- Mobilisation de l'ensemble des partenaires : *délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE), associations, chercheurs, etc.*
- Elaboration et mise en œuvre d'un plan académique de formation s'appuyant notamment sur les réseaux Eclere.

Les projets pour 2015-2016

- La signature d'une convention de partenariat entre le rectorat, Canope et la DRDFE en mai dernier va permettre la **mise en œuvre de projets sur l'égalité entre les filles et les garçons au sein des établissements et des réseaux Eclaire**, dès la rentrée 2015. Les demandes de subvention, en provenance des 4 départements concernent des projets variés à destination des élèves du cycle 3 à la terminale (théâtre, rencontres, littératures et nouvelles technologies)
- **Journée internationale du droit des femmes** en novembre : plusieurs actions seront menées sur l'ensemble du territoire par nos partenaires, notamment le festival "d'égal à égale", reconduit après son succès de l'année dernière. Les élèves et enseignants seront invités à se joindre aux événements prévus, aux représentations théâtrales et conférences ou à faire des propositions d'action dans leurs établissements.
- **Poursuite du plan de formation** : des modules de formation spécifiques seront à nouveau proposés dans le cadre du stage des nouveaux directeurs d'école et des candidats au certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH). Un module à destination des personnels d'encadrement est également en cours d'élaboration. Un partenariat avec les 2 universités de Poitiers et la Rochelle est également envisagé pour la conception de modules communs.

IV. Eduquer à la santé

⇒ Une politique éducative de santé ambitieuse dans l'académie

Offrir à chaque élève un parcours de réussite implique de prendre en compte sa santé en faisant une analyse scientifique de ses besoins. Ainsi les élèves sont-ils périodiquement invités à exprimer de façon anonyme leurs comportements de santé (enquêtes internationales, échantillonnage régional HBSC et ESPAD). Les données recueillies permettent d'adapter la politique mise en place notamment au sein des CESC et d'en mesurer l'impact.

Ainsi, à titre d'exemple on constate que l'expérimentation du tabac a baissé de 5% entre 2007 et 2014 (de 30 % à 25 %) ou que la consommation régulière d'alcool des élèves de 15 ans (plus de 10 fois dans le mois) est passée de 10% à 2% et l'usage de cannabis dans l'année de 21% à 15%. Toutefois les modes de consommation d'alcool ayant changé, une recherche approfondie concernant l'alcoolisation ponctuelle intensive (Binge Drinking) est en cours. Les résultats complets de l'enquête HBSC 2014 seront communiqués en cours d'année scolaire, afin que les CESC des établissements et écoles s'y réfèrent pour fixer leurs objectifs.

⇒ Les axes de travail pour 2015-2016

Mise en œuvre d'actions d'éducation à la sexualité assurées par les membres volontaires des équipes éducatives après formation par les formateurs académiques en éducation à la sexualité. Une nouvelle formation de formateurs est programmée en 2015-2016 pour renforcer le groupe de formateurs qui assure les formations du plan académique de formation.

Prévention des troubles des conduites alimentaires : sensibilisation des collégiens et lycéens de l'académie à la question de l'image corporelle : projet concours de slogan « *Ton corps, tes formes et alors ?* » avec le réseau Troubles des Conduites Alimentaires Poitou Charentes présidé par le Professeur Gicquel.

Prévention de l'obésité : promotion d'un mode de vie actif, lutte contre la sédentarisation en lien avec les objectifs du Plan National Nutrition Santé : projet EPS - activité physique – santé. Ce projet initié par les enseignants d'EPS et des médecins scolaires débutera à la rentrée 2015, il vise à améliorer la forme physique et le bien-être des élèves de lycées professionnels de l'académie et à long terme à mettre en place un habitus santé. Programme activité physique et alimentation en partenariat avec la CPAM pour les élèves de 6^{ème} et de 4^{ème} de l'académie.

Développement du volet santé mentale :

- « **Développement des compétences psychosociales** » en partenariat avec l'IREPS. Les déclinaisons départementales vont se mettre en place dès la rentrée dans des écoles volontaires pour les 6 - 11 ans. Les enseignants seront accompagnés par des formateurs de l'IREPS pour intervenir auprès des élèves.
- **Prévention des conduites addictives et suicidaires** en lien avec le Plan Régional Santé suicide. De nombreuses formations sont proposées avec les partenaires concernées par cette problématique (services sociaux, éducateurs de rue...) sur un territoire précis.

Prévention des grossesses précoces : dispositif d'accès à la contraception avec la mise en place des Pass' contraception en partenariat avec la Région Poitou-Charentes pour les lycéennes mineures et majeures.

V. Eduquer à l'environnement et au développement durable

⇒ Le plan académique

Les « coins nature » se multiplient dans les établissements de l'académie, de la maternelle au lycée. Jardins potagers, hôtels à insectes, mares ou même cascades et agoras comme au collège de Lussac-les-Châteaux (Vienne) sont autant de supports pédagogiques qui servent à transmettre des notions de biologie, mathématiques, français, physique... Pour favoriser un peu plus encore leur développement, de nouveaux outils (tutoriels...) seront communiqués à la rentrée.

Un film sur les « coins nature » de l'académie de Poitiers (juin 2015) présente les actions les plus abouties. A voir sur : <https://www.youtube.com/watch?v=FZxb8wLd1xo>

Pour mieux comprendre la biodiversité locale, une action pédagogique est généralisée à cette rentrée. Initié dans les Deux-Sèvres, le projet « Ecorce » propose aux élèves de mener une véritable enquête scientifique pour comprendre et résoudre une problématique liée à leur environnement proche. Ils ont pour cela accès à de nombreuses ressources et à des acteurs locaux de la biodiversité.

Chaque établissement doit aussi nommer des éco-délégués chargés d'impulser et de faire vivre les projets d'éducation au développement durable.

⇒ L'académie en route pour « Paris Climat 2015 – Cop 21 »

En attendant l'ouverture de la conférence Paris Climat 2015, mieux connu sous le nom de « Cop 21 », l'académie a ouvert un blog. Tous les projets sont les bienvenus ! Enseignants et élèves sont invités à y poster un plaidoyer pour réduire l'ampleur des changements climatiques ou encore des photos et des nuages de mots. Rendez-vous sur : <http://blogpeda.ac-poitiers.fr/biodiversite-poitiers/?p=494>

La « Cop 21 » sera le rendez-vous emblématique de ce début d'année scolaire. La réussite des expérimentations menées dans plusieurs académies a conduit le ministère à généraliser les simulations de négociations internationales sur le climat. Les élèves vont avoir la possibilité de jouer les rôles de chefs d'Etat, diplomates, experts scientifiques. Histoire de comprendre les enjeux et de ne pas passer à côté de l'événement.



FORMER ET ACCOMPAGNER LES EQUIPES EDUCATIVES ET ENSEIGNANTES POUR LA REUSSITE DES ELEVES



I. Des enseignants stagiaires mieux formés

Les lauréats de la session 2015 des concours rénovés sont affectés à mi-temps en qualité de fonctionnaires stagiaires au sein d'une école ou d'un établissement scolaire. Le second mi-temps étant réservé à la formation au sein de l'Espe de leur département et à la délivrance du M2. Certains stagiaires, issus des concours réservés et qui enseignent donc depuis plusieurs années, sont eux affectés à plein temps : une journée de formation disciplinaire est donc libérée dans leur emploi du temps en établissement.

Une véritable formation en alternance

Chaque stagiaire sera accompagné tout au long de l'année par deux tuteurs qui travailleront en collaboration : **un tuteur de terrain** au sein de l'école ou de l'établissement d'affectation et **un tuteur universitaire** au sein de l'université. Le tuteur de terrain aura une mission de conseil et d'aide pour la prise de fonction, la conception des séquences d'enseignement, la gestion de la classe, etc. Il observera le stagiaire dans sa classe et l'accueillera dans la sienne afin de favoriser la transmission de bonnes pratiques. Le tuteur Espe est désigné par le responsable de la formation. Il assure un accompagnement pédagogique du stagiaire durant toute l'année scolaire et permet un aller-retour fécond entre ce qui est appris dans le cadre de la mise en situation en établissement scolaire et les enseignements organisés par l'Espe. Ce tutorat mixte permet ainsi accompagner l'enseignant stagiaire à chaque étape de son année

570 enseignants stagiaires accueillis dans l'académie de Poitiers à la rentrée 2015

- 208 dans le 1^{er} degré
- 362 dans le 2^d degré

L'accueil de ces stagiaires s'est déroulé du 24 au 27 août. Organisées conjointement par le rectorat et l'Espe, ces journées, ont donné lieu à la présentation du métier d'enseignant ainsi que des enjeux de l'année de stage et de formation des conditions de son déroulement ainsi qu'à la rencontre avec les tuteurs et formateurs, et les corps d'inspection.

II. Une politique globale de formation dans l'académie

⇒ Les réseaux Eclore : un levier pour développer une culture partagée des équipes pédagogiques et éducatives

L'organisation de l'académie en réseaux Eclore depuis janvier 2013 a engagé les établissements dans **une nouvelle dynamique de formation autour de la notion du parcours de l'élève et de sa continuité**, favorisant le rapprochement inter-degrés, la mutualisation des ressources en formation et les échanges de pratiques. Si les actions de proximité ne se substituent pas à des formations académiques ou départementales qui permettent de répondre à des besoins plus individuels, l'échelle de proximité que constitue le réseau Eclore permet le **développement d'actions impliquant des équipes disciplinaires, interdisciplinaires voire inter-catégorielles autour de problématiques communes** plus en prise avec la réalité du terrain.

Pratiques professionnelles et parcours élèves : une expérience de partages des pratiques en cycle 3 dans l'académie

La nouvelle organisation du parcours de l'élève vise notamment à faciliter les transitions entre école, collège et lycée. Le cycle 3 est particulièrement déterminant en la matière car il fait la liaison entre le premier et le second degré. Une analyse fine des actions inter-degrés existantes au sein des établissements de l'académie va être opérée durant cette année scolaire.

Collaborations entre enseignants, mutualisation des ressources, rencontres entre élèves... A partir de situations concrètes, ces pratiques professionnelles, jusqu'ici expérimentales, vont être formalisées pour être généralisées à la rentrée 2016. Ce travail réalisé au niveau des réseaux Eclore sera mis en lumière au cours d'un rendez-vous spécifique en mars.

III. Le numérique pour renouveler les pratiques pédagogiques et mieux accompagner les élèves

⇒ Le plan numérique académique

L'année 2015-2016 s'annonce comme une année déterminante en termes de **déploiement de la stratégie du numérique éducatif**. Elle préfigure la mise en œuvre d'un grand plan numérique pour l'éducation qui doit aller de pair avec la réforme du collège.

Les objectifs

- Permettre à tous les élèves d'accéder à des contextes d'apprentissage variés, susceptibles de mobiliser les multiples compétences dont ils sont dotés, dans le but de favoriser leur réussite.
- Enrichir les pratiques de classe et les gestes professionnels des enseignants

Les projets pour 2015-2016

- **Dans les lycées, une réflexion sera menée** sur les nouvelles pratiques en lien avec l'utilisation d'un nouvel espace numérique de travail (ENT) académique. Les exemples du lycée Theuriet de Civray (86) et de sa classe du futur, des Fablabs de la Venise Verte (79) ou du micro-lycée de Saint-Maixent (79) serviront de base à cette réflexion.
- **Dans les collèges**, en amont du grand plan numérique pour l'éducation, l'expérience des collèges connectés (CoCon) sera généralisée progressivement sur le territoire, non pas dans une simple logique d'équipement, mais en termes de formation, de réflexion sur les gestes professionnels et de travail collaboratif entre l'académie, la collectivité territoriale et l'établissement. Au premier trimestre, les collèges préfigureurs - *Pierre de Ronsard à Poitiers (86), Molière à Bouillé Loretz (79), Jean Monnet à Courçon (17), Romain Rolland Soyaux (16), Antoine Delafont Montmoreau (16)* - seront dotés d'équipements individuels mobiles pour permettre à chaque élève de 5^e d'accéder à des ressources pédagogiques mises à leur disposition ainsi qu'à des applications permettant de créer des contextes d'apprentissage variés. Les écoles élémentaires relevant de ces collèges, notamment lorsqu'elles appartiennent à un REP ou un REP+, bénéficieront également de ce matériel ainsi que d'un accompagnement pour la mise en œuvre.
- **Dans les écoles**, le travail coopératif mené avec certaines communes, ou communautés de communes et d'agglomérations, comme à Châtellerauld(86) ou Saintes (17), sera modélisé pour des communes les plus modestes afin de développer et d'intégrer des outils et ressources numériques cohérents, au service des élèves et des équipes.

En cette rentrée 2015, la délégation académique au numérique éducatif (Dane) mènera un travail sur des problématiques diverses telles que: création de synergies avec les partenaires de l'Ecole (universités, opérateurs de l'Etat, collectivités territoriales, etc.), réflexions autour des démarches BYOD (*Bring Your Own Device* - apportez vos appareils numériques), pratiques de la classe inversée, questions de responsabilité numérique et de sécurité, de protection des données personnelles et de la vie privée, éducation aux média et à l'information, développement d'un web citoyen, etc.

Un nouvel enseignement d'exploration : informatique et création numérique (ICN)

Destiné au élèves des classes de 2^{de}, ce nouvel enseignement d'exploration pour objectif d'apporter des connaissances et modes de raisonnement du domaine de la science informatique et de les amener à un premier niveau d'analyse critique des enjeux du numérique. A partir de la rentrée 2015, il sera expérimenté dans quatre lycées de l'académie: Lycée pilote innovant international (LP2i) à Jaunay-Clan (86), lycée Léonce Vieljeux à la Rochelle (17), Charles Coulomb à Angoulême et Louis Armand à Poitiers (86).

⇒ Former à l'enseignement « au numérique et par le numérique »

La mise en oeuvre du plan numérique consiste avant tout à bâtir un ensemble cohérent de formations à destination de tous les personnels de l'académie. Outre les parcours mis à disposition des enseignants sur la plateforme M@gistère, les enseignants bénéficieront de plusieurs journées de formation dont plusieurs consacrées au numérique.

Au premier trimestre, la formation visera principalement un vivier élargie de formateurs, et les personnels d'encadrement. Le reste de l'année, des formations de proximité seront proposées au plus grand nombre dans les 4 départements.

Dans chaque réseau Eclaire, des groupes d'impulsion numériques réuniront les enseignants des premier et second degrés pouvant identifier et faire remonter les besoins en termes de formation ou d'accompagnement auprès des services académiques de la formation et de la DANE. Dans les collèges et lycées, le rôle du référent pour les usages pédagogiques numérique (RUPN) sera renforcé. Dans les écoles et départements, le rôle des conseillers numériques fera l'objet d'une réflexion d'ensemble, destiné à faire valoir et reconnaître leur expertise.

ANNEXE 1 : COMPOSITION DES RESEAUX D'EDUCATION PRIORITAIRE

⇒ 4 REP+ dans les territoires rencontrant les plus grandes difficultés sociales)

L'analyse conjointe des indicateurs sociaux et des retards à l'entrée en 6^e, montre que **4 secteurs sont clairement identifiés au sein de l'académie** :

- Réseau Michelle-Pallet à Angoulême (16) et ses écoles Marie-Curie, Uderzo, Alain-Fournier (primaire et maternelle), C. Renoir, Charles-Péguy (maternelle), Saint-Exupéry (maternelle), Auguste-Renoir (maternelle).
- Réseau Romain-Rolland à Soyaux (16) et ses écoles Jean-Monnet, Célestin-Freinet, Edouard-Herriot, Julie-Victoire-Daubie (maternelle), Charles-Perrault (maternelle), Pauline-Kergomard (maternelle), Paul-Eluard (maternelle).
- Réseau Pierre-Mendès-France à La Rochelle (17) et ses écoles Louis-Guillet (primaire et maternelle), Claude Nicolas (primaire et maternelle), Les Grandes varennes (primaire et maternelle), Laleu (primaire et maternelle), Jean-Bart (primaire et maternelle), Gaston-Balande.
- Réseau George-Sand à Châtellerauld (86) et ses écoles Maurice-Carême, Jacques-Prévert (primaire et maternelle), Lavoisier, Lakanal-Littré, Henri-Matisse (maternelle).

Ces établissements de l'éducation prioritaire relèvent actuellement des quartiers de la politique de la ville.

⇒ 10 REP

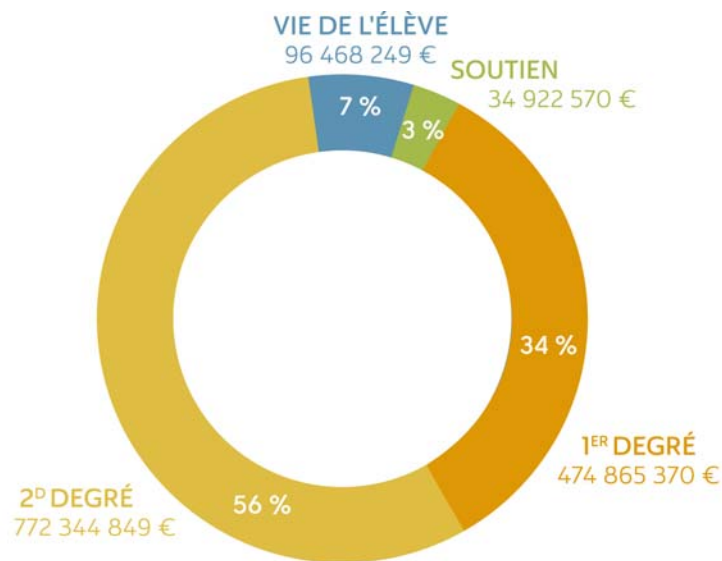
Réseaux	Ecoles
Claude-Boucher à Cognac (16)	Ecole VICTOR-HUGO à Cognac Ecole JULES-MICHELET à Cognac Ecole maternelle LES BORDERIES à Cognac Ecole PAUL-GARANDEAU à Cherves-Richemont Ecole JEAN-ROSTAND à Javrezac
Jean-Michaud à Roumazière-Loubert (16)	Ecole de GENOUILLAC Ecole de NIEUIL Ecole JEAN-EVERHARD à Roumazières-Loubert Ecole maternelle LES GRILLONS à Roumazières-L.
Fabre d'Eglantine à La Rochelle (17)	CONDORCET à La Rochelle (maternelle et élémentaire) LAVOISIER à La Rochelle (maternelle et élémentaire)
Molière à Bouillé-Loretz (79)	Ecole de CERSAY Ecole de BOUILLE-LORETZ Ecole de BOUILLE-SAINT-PAUL Ecole de MASSAIS Ecole de ARGENTON-L'EGLISE Ecole J. DUFOURNET à Saint-Martin-de-Sanzay
Georges-Clémenceau à Cerizay (79)	Ecole E.PEROCHON à Cerizay Ecole maternelle JEAN-MOULIN à Cerizay
Jean-Zay à Niort (79)	E.PEROCHON à Niort (maternelle et élémentaire) JEAN-ZAY à Niort (maternelle et élémentaire) EMILE-ZOLA à Niort (maternelle et élémentaire)
Jean-Rostand à Thouars (79)	Ecole ANATOLE-FRANCE CAPUCINS à Thouars
Jean-Macé à Châtellerault (86)	Ecole EDOUARD-HERRIOT à Châtellerault Ecole LEO-LAGRANGE à Châtellerault Ecole maternelle FRANCE-SOUCHE à Châtellerault
Jules-Verne à Buxerolles (86)	ANDERSEN (maternelle et élémentaire) ALPHONSE-DAUDET (maternelle et élémentaire) Ecole CHARLES-PERRAULT
Pierre-de-Ronsard à Poitiers (86)	TONY-LAINE (maternelle et élémentaire) JACQUES-BREL (maternelle et élémentaire)

ANNEXE 2 : TOUS LES CHIFFRES DE LA RENTREE 2015

I. Le budget académique 2015-2016 : 1 378 601 038 €

⇒ Un budget académique en hausse de plus de 10 millions d'euros

⇒ Répartition du budget académique (public)



1er degré : l'ensemble des rémunérations des enseignants, des inspecteurs et des assistants étrangers intervenant dans le 1er degré ainsi que les crédits pédagogiques destinés aux écoles.

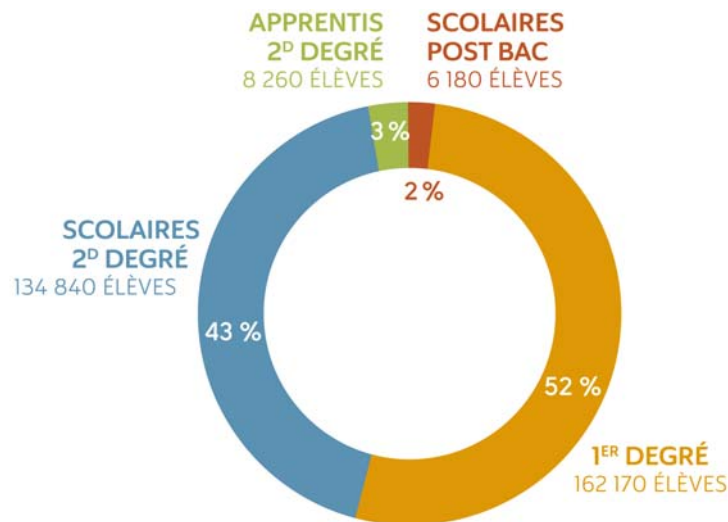
2nd degré : l'ensemble des rémunérations des enseignants, personnels de direction, inspecteurs, personnels administratifs, personnels d'orientation, personnels de laboratoire et assistants étrangers exerçant dans le 2nd degré ainsi que les crédits pédagogiques pour les établissements du 2nd degré.

Vie de l'élève : l'ensemble des rémunérations des personnels de la vie scolaire, médico-sociaux ainsi que les crédits destinés aux bourses, aux fonds sociaux, à l'équipement des élèves handicapés et à l'accompagnement éducatif,

Soutien : l'ensemble des rémunérations des personnels relevant des services déconcentrés (rectorat, directions des services départementaux de l'éducation nationale) ainsi que les crédits pour les examens et concours, l'action sociale des personnels de l'académie et le fonctionnement des services

II. Les effectifs élèves

⇒ Rentrée 2015 : **311 450 jeunes** en formation attendus dans l'académie

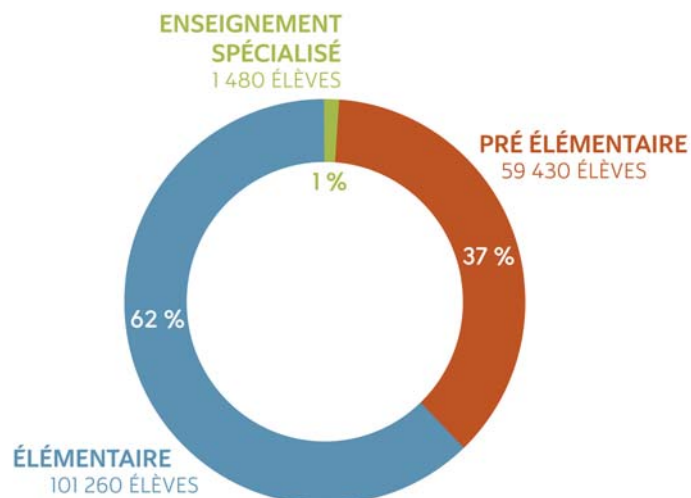


Champ : Ministère Education nationale - académie de Poitiers, public et privé sous contrat
Sources : Rectorat - SSA - constats 2014 (Apprentis et EREA) et prévisions Rentrée 2015 (hors FCIL)

⇒ **1^{er} degré : 162 170 élèves attendus dont 89,2% dans le secteur public**

Prévisions rentrée 2015	Public	Privé Sous Contrat	Total	Part du public (en %)
Préélémentaire	53 430	6 000	59 430	89,9
Elémentaire	89 800	11 460	101 260	88,7
Enseignement spécialisé	1 410	70	1 480	95,3
Total	144 640	17 530	162 170	89,2

Source : rectorat - SSA



Champ : académie de Poitiers, prévision Rentrée 2015, public et privé sous contrat, éducation nationale
Source : Rectorat - SSA

- Evolution des effectifs du 1er degré dans l'académie

		Prévisions rentrée 2015	Variation annuelle	
			Effectifs	%
Public	Préélémentaire	53 430	-350	-0,7
	Elémentaire	89 800	+220	+0,2
	Enseignement spécialisé	1 410	+30	+2,2
	Ensemble	144 640	-100	-0,1
Privé sous contrat	Préélémentaire	6 000	-50	-0,8
	Elémentaire	11 460	+10	+0,1
	Enseignement spécialisé	70	0	0,0
	Ensemble	17 530	-40	-0,2
Total		162 170	-140	-0,1

Source : rectorat - SSA

- Evolution des effectifs du 1er degré par département

⇒ Charente et Charente-Maritime : une stabilité des effectifs

- Charente

		Prévisions rentrée 2015	Variation annuelle	
			Effectifs	%
Public	Préélémentaire	10 620	+90	+0,9
	Elémentaire	17 520	-50	-0,3
	Enseignement spécialisé	240	0	0,0
	Ensemble	28 380	+40	+0,1
Privé sous contrat	Préélémentaire	900	+10	+1,1
	Elémentaire	1 760	-30	-1,7
	Enseignement spécialisé	20	0	0,0
	Ensemble	2 680	-20	-0,7
Total		31 060	+20	+0,1

Source : rectorat - SSA

- Charente-Maritime

		Prévisions rentrée 2015	Variation annuelle	
			Effectifs	%
Public	Préélémentaire	18 530	-290	-1,5
	Elémentaire	31 750	+220	+0,7
	Enseignement spécialisé	500	+10	+2,0
	Ensemble	50 780	-60	-0,1
Privé sous contrat	Préélémentaire	1 100	-20	-1,8
	Elémentaire	2 360	+30	+1,3
	Enseignement spécialisé	10	0	0,0
	Ensemble	3 470	+10	+0,3
Total		54 250	-50	-0,1

Source : rectorat - SSA

⇒ Deux-Sèvres : une baisse des effectifs

		Prévisions Rentrée 2015	Variation annuelle	
			Effectif	%
Public	Préélémentaire	10 820	- 100	-0,9
	Elémentaire	18 460	- 90	-0,5
	Enseignement spécialisé	310	+ 10	+3,3
	Ensemble	29 590	- 180	-0,6
Privé sous contrat	Préélémentaire	2 420	- 30	-1,2
	Elémentaire	4 330	- 30	-0,7
	Enseignement spécialisé	30	0	0,0
	Ensemble	6 780	- 60	-0,9
Total		36 370	- 240	-0,7

Source : rectorat – SSA

⇒ Vienne : une hausse des effectifs

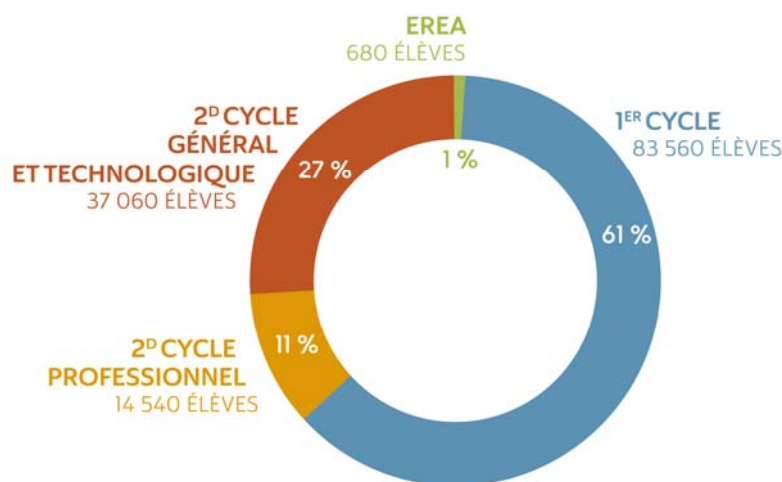
		Prévisions rentrée 2015	Variation annuelle	
			Effectif	%
Public	Préélémentaire	13 460	- 50	-0,4
	Elémentaire	22 070	+ 140	+0,6
	Enseignement spécialisé	360	+ 10	+2,9
	Ensemble	35 890	+ 100	+0,3
Privé sous contrat	Préélémentaire	1 580	- 10	-0,6
	Elémentaire	3 010	+ 40	+1,3
	Enseignement spécialisé	10	0	0,0
	Ensemble	4 600	+ 30	+0,7
Total		40 490	+ 130	+0,3

Source : rectorat – SSA

⇒ 2^d degré : 134 840 élèves attendus dont 84,8 % dans le secteur public

Prévisions rentrée 2015	Public	Privé sous contrat	Total
Premier cycle (collège)	69 190	13 370	82 560
Second cycle professionnel	11 930	2 610	14 540
Second cycle général et technologique	32 520	4 540	37 060
Erea	680	0	680
Total	114 320	20 520	134 840

Source : rectorat - SSA - prévisions 2015
Public et privé sous contrat, hors FCIL et les élèves scolarisés dans les établissements agricoles



• **Evolution des effectifs académiques par niveau de formation**

		Prévisions rentrée 2015	Variation annuelle	
			Effectif	%
Public	Premier cycle (collège)	69 190	- 630	-0,9
	Second cycle professionnel	11 930	+ 60	+0,5
	Second cycle général et technologique	32 520	+ 1 320	+4,2
	Erea	680	0	0,0
	Ensemble	114 320	+ 750	+0,7
Privé sous contrat	Premier cycle (collège)	13 370	- 140	-1,0
	Second cycle professionnel	2 610	- 20	-0,8
	Second cycle général et technologique	4 540	- 20	-0,4
	Erea	0	0	0,0
	Ensemble	20 520	- 180	-0,9
Total		134 840	+ 570	+0,4

Source : rectorat – SSA

• **Evolution des effectifs du 2^d degré par département**

⇒ **Charente : baisse des effectifs**

		Prévisions Rentrée 2015	Variation annuelle	
			Effectif	%
Public	Premier cycle	13 010	- 360	-2,7
	Second cycle professionnel	2 660	- 50	-1,8
	Second cycle général et technologique	5 740	+ 340	+6,3
	Erea	170	0	0,0
	Ensemble	21 580	- 70	-0,3
Privé sous contrat	Premier cycle	2 180	- 50	-2,2
	Second cycle professionnel	510	- 10	-2,0
	Second cycle général et technologique	1 100	- 90	-7,5
	Erea	0	0	0,0
	Ensemble	3 790	- 150	-3,8
Total		25 370	- 220	-0,9

Source : rectorat – SSA

⇒ **Charente-Maritime : stabilité des effectifs**

		Prévisions Rentrée 2015	Variation annuelle	
			Effectif	%
Public	Premier cycle	25 550	- 390	-1,5
	Second cycle professionnel	4 510	+ 80	+1,8
	Second cycle général et technologique	11 930	+ 430	+3,7
	Erea	170	0	0,0
	Ensemble	42 160	+ 120	+0,3
Privé sous contrat	Premier cycle	3 330	- 80	-2,3
	Second cycle professionnel	260	0	0,0
	Second cycle général et technologique	1 220	+ 10	+0,8
	Erea	0	0	0,0
	Ensemble	4 810	- 70	-1,4
Total		46 970	+ 50	+0,1

Source : rectorat – SSA

⇒ **Deux-Sèvres et Vienne : hausse des effectifs**

▪ **Deux-Sèvres**

		Prévisions rentrée 2015	Variation annuelle	
			Effectif	%
Public	Premier cycle	14 030	+ 100	+0,7
	Second cycle professionnel	2 120	+ 20	+1,0
	Second cycle général et technologique	6 380	+ 220	+3,6
	Erea	160	0	0,0
	Ensemble	22 690	+ 340	+1,5
Privé sous Contrat	Premier cycle	4 220	- 20	-0,5
	Second cycle professionnel	730	0	0,0
	Second cycle général et technologique	1 280	+ 50	+4,1
	Erea	0	0	0,0
	Ensemble	6 230	+ 30	+0,5
Total		28 920	+ 370	+1,3

Source : rectorat – SSA

▪ **Vienne**

		Prévisions rentrée 2015	Variation annuelle	
			Effectif	%
Public	Premier cycle	16 600	+ 20	+0,1
	Second cycle professionnel	2 640	+ 10	+0,4
	Second cycle général et technologique	8 470	+ 330	+4,1
	Erea	180	0	0,0
	Ensemble	27 890	+ 360	+1,3
Privé sous contrat	Premier cycle	3 640	+ 10	+0,3
	Second cycle professionnel	1 110	- 10	-0,9
	Second cycle général et technologique	940	+ 10	+1,1
	Erea	0	0	0,0
	Ensemble	5 690	+ 10	+0,2
Total		33 580	+ 370	+1,1

Source : rectorat – SSA

III. Les moyens et les emplois

⇒ Moyens d'enseignement dans le 1er degré public (en équivalent temps plein)

- **7 921 professeurs des écoles**

Rentrée 2015	Enseignants 1 ^{er} degré
Charente	1 557,5
Charente-Maritime	2 761,5
Deux-Sèvres	1 623,5
Vienne	1978,5
Académie	7 921,0

Source : rectorat - DOSES - Plafonds d'emplois attribués suite au CTA du 20 janvier 2015

⇒ Moyens d'enseignement et emplois dans les collèges et lycées
(En équivalent temps plein)

- **9 294 enseignants**

Rentrée 2015	Enseignants 2 ^d degré
Collèges	4 162,5
Segpa ^[1] , IMP ^[2] , UP (unités pénitentiaires)	269
Lycées professionnels et Erea ^[3]	1 604,5
Lycées	2 885
Personnels de remplacement	373
Total Académie	9 294

source : rectorat - DOSES- CTA du 20 janvier 2015

[1] section d'enseignement général et professionnel adapté, [2] institut médico-pédagogique,

- **4225.4 emplois pour assurer l'encadrement, la gestion et le fonctionnement des établissements scolaires**

	Rentrée 2015
Direction, chefs de travaux et aides	435
Emplois d'éducation, CPE ^[1]	297
Emplois de surveillance, assistants d'éducation ⁽³⁾	1503
Emplois ATSS ^[2]	1872.4
Emplois orientation	118

Source : rectorat - Doses

[1] conseiller principal d'éducation ; [2] personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé
(3) y compris accompagnement élèves handicapés en ULIS

ANNEXE 3 : LE NOUVEAU CALENDRIER SCOLAIRE

CALENDRIER SCOLAIRE 2015-2016



À compter de la rentrée 2015, les zones changent.

Zone A : académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers

Zone B : académies de Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg

Zone C : Académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

Académie de Poitiers

AOÛT 2015	SEPT 2015	OCT 2015	NOV 2015	DÉC 2015	JANV 2016
RENTRÉE SCOLAIRE DES ENSEIGNANTS <i>Reprise des cours</i> lundi 31 août		VACANCES DE LA TOUSSAINT <i>Fin des cours</i> samedi 17 octobre <i>Reprise des cours</i> lundi 2 novembre		VACANCES DE NOËL <i>Fin des cours</i> samedi 19 décembre <i>Reprise des cours</i> lundi 4 janvier	
RENTRÉE SCOLAIRE DES ÉLÈVES <i>Reprise des cours</i> mardi 1 ^{er} septembre					
FÉV 2016	MARS 2016	AVRIL 2016	MAI 2016	JUIN 2016	JUIL 2016
VACANCES D'HIVER <i>Fin des cours</i> samedi 13 février <i>Reprise des cours</i> lundi 29 février		VACANCES DE PRINTEMPS <i>Fin des cours</i> samedi 9 avril <i>Reprise des cours</i> lundi 25 avril			VACANCES D'ÉTÉ <i>Fin des cours</i> mardi 5 juillet



Rentrée scolaire 2015

dans l'académie de Poitiers



CONTACTS PRESSE

Service communication - rectorat de l'académie de Poitiers


Yolande De Souza

05 16 52 63 52 / 06 61 57 68 64

Romain Mudrak

05 16 52 67 74 / 06 17 06 94 62

communication@ac-poitiers.fr

 www.ac-poitiers.fr